

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

■ Présentation du Rapport d'Activité 2015 du Délégué de Service Public pour le parking Vieux Port Fort Saint Jean à Marseille – DSP INDIGO n°09/149

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerçait la compétence réalisation et gestion des parcs de stationnement, sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, par délibération TRA 1/683/C du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté avait approuvé le principe d'une délégation de service sous la forme d'une concession, en vue de la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain situé sous l'Esplanade du J4 situé à Marseille (2^{ème} arrondissement).

Par délibération DTUP 008-1544/09/CC du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté avait approuvé le choix de la Société Vinci Park France en tant que délégué de service public, pour la réalisation et l'exploitation, dans le cadre d'une concession (n° 09/149), de ce parc de stationnement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, en application des transferts de compétences, le 1^{er} janvier 2016, date de sa création et de la dissolution, à la même date, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : elle devient l'autorité délégante dans le cadre du contrat de concession n° 09/149 relatif au parc de stationnement Vieux-Port Fort Saint Jean.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Parc de stationnement Vieux-Port/Fort Saint Jean est géré dans le cadre d'un contrat de concession passé avec VINCI Park France, devenue société INDIGO en 2015 et qui s'achèvera le 04 novembre 2049. La capacité de cet ouvrage est de 700 places réparties en 4 niveaux de sous-sol. Aux niveaux -1 et -2, 60 places sont réservées à la Direction de la Propreté Urbaine.

Les informations données ci-après présentent les principaux indicateurs portant sur l'activité du parc de stationnement Vieux-Port Fort Saint Jean.

I. Compte rendu technique

Le parking a ouvert le 15 octobre 2012.

1. Conditions d'exploitation et faits marquants

Le parc de stationnement est exploité dans les conditions prévues au contrat de concession, à savoir, fonctionnement 24h/24h et 7j/ 7j pour les abonnés ainsi que pour les usagers horaires. Depuis début 2015, le portail d'entrée, côté esplanade, s'ouvre sur boucle de détection de présence de véhicule, ce qui permet aux usagers horaires un accès dans les mêmes conditions que pour les abonnés.

En 2015 le délégataire fait état des évènements suivants :

- Changement de dénomination de la société délégataire le 5 novembre 2015 : VINCI Park devient INDIGO.
- Un nombre important de manifestation a eu lieu sur l'esplanade J4 dont certaines ont eu une influence notable sur l'activité du parc de stationnement : biennale du cirque ; Cirque Pinder, run in Marseille ; visites officielles de membres du gouvernement ; inauguration avec ouverture partielle des Voûtes de la Major (permettant de développer la fréquentation nocturne du parc) ; Cirque Bouglione, cirque sur l'eau ; manifestations culturelles sportives et musicales...
- La finalisation de l'escalier monumental qui relie directement l'esplanade J4 au quartier du panier a permis de développer la recette « abonnements ».

2. Effectifs et organisation :

En ce qui concerne l'équipe d'exploitation, le délégataire fait état des effectifs suivants :

1 responsable de Site Principal,
3 techniciens d'exploitation.

Ainsi, ce sont donc quatre équivalents temps-plein qui sont affectés à l'exploitation du parc.

En dehors des horaires de présence du personnel, la gestion du site est assurée depuis le Poste de Commande Centralisé (PCC) situé au Parc Bourse à Marseille. Un prorata des frais liés d'une part à l'équipe du PCC (6% d'un responsable et des deux techniciens) est réaffecté au parc en complément du personnel affecté pour l'exploitation de l'ouvrage.

Cette équipe est encadrée par le Directeur de secteur (0.06% ETP) et le responsable de district (0.14 ETP).

3. Entretien, maintenance, travaux :

Le parc étant récent, peu de travaux de maintenance et de dépannage ont été nécessaires.

Des contrôles de sécurité sont réalisés régulièrement sur les installations électriques, les ascenseurs et organes de sécurité de l'ouvrage (VERITAS).

Des interventions ont eu lieu principalement sur les ascenseurs et le matériel de péage.

Les travaux suivants ont été réalisés durant l'exercice 2015 :

- Extraction et remise en état de la station de pompage ;
- Remise en état de l'accélérateur dans le tunnel ;
- Installation d'un afficheur dynamique à l'entrée du parking ;
- Mise en place d'une nouvelle signalétique ;
- Amélioration du système de péage.

Sont prévues pour 2016 les travaux suivants :

- Mise en place de bardages pour masquer les traces d'infiltrations ;
- Mise en place de bornes de rechargement électrique ;
- Mise en place d'un système anti inondations dans les ascenseurs.

II. Compte rendu financier

1. Tarifs et fréquentation

Globalement, le parc bénéficie de la proximité des équipements culturels et touristiques du secteur : MuCEM, Villa méditerranée, musée Regards de Provence, cathédrale de la Major...).

Sur l'exercice, les fréquentations horaires diminuent de 1,9% par rapport à 2014.

La diminution de fréquentation horaire constatée par rapport à 2014 s'explique par le fait que les générateurs de clientèle horaire du parking (MuCEM et événements organisés sur l'esplanade), n'ont pas apporté la fréquentation prévue. Ainsi les mois de juin à août ont été fortement en recul par rapport à 2014.

Le parc a également souffert, suite aux attentats de novembre, avec un recul de plus de 10% en novembre et décembre 2015.

Le pic de fréquentation est atteint en août avec 29 380 paiements (contre 31 868 paiements en août 2014).

La fréquentation « horaire » moyenne est de 19 255 véhicules par mois (contre 19 628 véhicules par mois en 2014), soit au global 231 061 véhicules horaires en 2015 (contre 235 535 véhicules horaires en 2014).

L'ouverture partielle des Voûtes de la Major a permis le développement de la fréquentation nocturne du parc.

2. Ticket horaire moyen :

Il passe de 8,31€ en 2014 à 7,99 € en 2015 soit une baisse de 3,9%.

Il correspond néanmoins à des durées de stationnement relativement longues en lien avec la clientèle majoritairement liée à la visite des équipements culturels du secteur.

3. Abonnements :

En 2015, la fréquentation des abonnés est en forte progression (+28%). La fréquentation moyenne des abonnés est de 139 véhicules par mois (contre 107 véhicules par mois en 2014) et permet d'atteindre un total de 1 662 véhicules sur l'année (contre 1 280 véhicules en 2014).

4. Tarifs :

Les tarifs horaires pratiqués par le délégataire sont conformes aux tarifs contractuels ; Il en est de même pour les tarifs des abonnements.

Les tarifs ont augmenté entre 2014 et 2015 conformément aux conditions contractuelles. Cette augmentation est, en moyenne, de +2,3% pour les tarifs horaires et de + 1,4% pour les abonnements.

5. Economie de la délégation

La part des recettes horaires est significative dans la formation du chiffre d'affaires et représente 74% en 2015 (contre 78% en 2014) : les recettes horaires baissent de 76 366 € par rapport à 2014 en lien direct avec la baisse de fréquentation horaire évoquée ci-dessus.

Les recettes des abonnements et locations (qui progressent quant à elles de 4 923 € par rapport à 2014) n'en représentent que 10 %.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2015 à 1 764 124 € HT (contre 1 837 k€ HT en 2014).

Les charges 2015 s'élèvent à 1 925 603 € (contre 1 935 432€ en 2014), soit une baisse de l'ordre de 1%.

Le bénéfice en 2015 est à hauteur de 200 964 euros € (167 077 € en 2014, retraité de la contribution réellement versée), moyennant la prévision de versement de la contribution à l'équilibre d'exploitation, prévue au contrat, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'un montant de 303 924 euros en 2015.

Le seuil annuel d'équilibre fixé par le contrat est de 1 933 000 HT en valeur février 2009. Indexé selon les dispositions prévues au contrat de concession, il passe à 2 230 574.10 € HT en 2015. En conséquence la contribution d'équilibre versée par le délégant s'établit à 303 924,23 € HT (contre 207 981,07 € HT en 2014).

Cette augmentation de la contribution à l'équilibre est à corréliser avec la diminution de la fréquentation horaire du parc et avec l'achèvement de la pondération du seuil d'équilibre qui était effectuée jusqu'à la fin de la montée en charge de l'exploitation (soit, jusqu'en 2014 inclus).

La redevance due par le délégataire est quant à elle fixée à 2 000 € en valeur février 2009. Indexée dans les conditions prévues au contrat de délégation elle passe à 2 308 € HT en 2015 (contre 2 270 € en 2014).

6. Qualité du service

Le délégataire n'a pas réalisé d'enquête de satisfaction spécifique mais présente un bilan des réclamations et contentieux, envoyés par mail / courrier ou faite par téléphone au service relations clients (n° AZUR spécifique).

68 demandes (contre 147 demandes en 2014) ont été reçues par le délégataire en 2015.

Les réclamations par courrier restent stables, celles par téléphone sont en diminution.

III. Conclusion générale sur la vie du service sur l'exercice 2015

L'activité du parc est en diminution pour ses fréquentations horaires et en augmentation pour son nombre d'abonnés. Le contexte sécuritaire explique en partie cette baisse de fréquentation.

Le chiffre d'affaires est principalement porté par les fréquentations horaires.

La qualité du service semble a priori convenable à la lecture des services disponibles et d'un nombre restreint de réclamations.

La gestion du parc par le délégataire est satisfaisante. Néanmoins, la société n'étant pas dédiée, VINCI Park suit un plan général pour la rédaction du rapport annuel, les informations ne sont donc pas assez précises et nécessitent l'interrogation obligatoire du délégataire. Une demande a été faite pour rendre le rapport plus complet.

Ville de MARSEILLE

**Parc de stationnement
Vieux Port Fort St Jean**

Compte rendu d'activité 2015

Indigo Infra France

Siège Social : 4 Place de la Pyramide – Imm. Ile de France Bt A – 92800 PUTEAUX LA DEFENSE – N° AZUR : 0810 26 3000

Direction Régionale : Noilly Paradis – 146 rue Paradis – 13006 MARSEILLE - ☎ 04 91 37 34 34 - 📠 04 91 37 34 30

INDIGO

Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2016

Sommaire

- 1. Cadre général de la Délégation de Service Public**
 - 1.1. Caractéristiques principales du contrat de délégation
 - 1.2. Faits marquants de l'exercice
 - 1.3. Technique

- 2. Compte rendu technique et financier**
 - 2.1. Politique tarifaire et évolutions
 - 2.2. Détails sur la formation du chiffre d'affaires
 - 2.3. Autres recettes d'exploitation
 - 2.4. Ressources humaines

- 3. Suivi du patrimoine**
 - 3.1. Inventaire et situation patrimoniale du service délégué
 - 3.2. Variations du patrimoine
 - 3.3. Travaux de l'exercice
 - 3.4. Prévisions d'investissement et des dépenses de renouvellement
 - 3.5. Durée d'amortissement des biens et immobilisations

- 4. Economie de la délégation**
 - 4.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation
 - 4.1.1 Compte d'exploitation
 - 4.1.2 Présentation des méthodes de calcul charges/produits
 - 4.2. Engagement à incidences financières
 - 4.3. Relations financières avec le délégant

- 5. Données prévisionnelles**
 - 5.1. Réalisé N / Budgété N
 - 5.2. Budgété N+1 / Réalisé N

- 6. Qualité du service**
 - 6.1. Indicateurs de qualité
 - 6.2. Mesures d'amélioration proposées par le délégataire
 - 6.3. Prestations techniques
 - 6.4. Prestations commerciales

- 7. Annexes**

Le présent rapport d'activité a été élaboré en vertu des dispositions prévues dans la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 complétée par le décret n° 2005-236 daté du 14 mars 2005.

Il correspond également aux rapports techniques et financiers prévus dans les termes de la convention de concession.

Les comptes détaillés retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation du service public sont inclus dans le présent rapport.



1. Cadre général de la Délégation de service Public

1-1 Caractéristiques principales du contrat de délégation

Le parc de stationnement **Vieux Port Fort Saint Jean de MARSEILLE** a ouvert le 15 octobre 2012, il est exploité par la Société Indigo Infra France dans le cadre d'un contrat de délégation de service public « n° 09/149, notifié le 05/11/2009 » pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement, qui s'achève le 04/11/2049 (soit 40 ans après la date de notification intervenue le 05/11/2009).

L'avenant n° 1 portant sur l'intégration de dispositions constructives a été notifié en date du 24/12/2012.

A compter du 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (dissoute à la même date), en qualité d'autorité délégante dans le cadre du contrat de concession n°09/149 précité.

Localement, l'exploitation est assurée par la société Indigo Park et placée sous la responsabilité de Damien SABY, responsable de district, assisté d'un Responsable de Site Principal et de 4 agents d'exploitations.

La capacité totale de l'ouvrage est de 700 emplacements, répartis sur 4 niveaux en sous-sol, dont 60 places, réparties aux niveaux -1 et -2, réservées à la Direction de la Propreté Urbaine.

Le parc est ouvert à la clientèle horaire 24h/24 – 7 jours /7.

Les abonnés ont un accès permanent au parc au moyen de leur carte d'abonnement ; les clients horaires peuvent récupérer leur véhicule à tout moment grâce à leur ticket en l'introduisant dans les lecteurs situés aux accès piétons.

En dehors des horaires de présence du personnel, la gestion du site (interphonie, vidéo et report des alarmes techniques) est assurée depuis le Centre de Télé-Opération situé sur le parc BOURSE à MARSEILLE.

Les interventions en l'absence de personnel sur site sont gérées par des opérateurs de l'exploitant et une société de sécurité.

Concernant la maintenance courante de l'ouvrage, l'entretien technique des différents équipements de péage ou de sécurité est effectué par des entreprises spécialisées qui offrent les garanties requises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Un contrôle périodique est effectué par un organisme agréé pour les installations électriques, les ascenseurs et les organes de sécurité de l'ouvrage.

Le nettoyage quotidien est fait par le personnel Indigo et le lavage des sols confié à une société de services.

La Direction Régionale, basée à MARSEILLE assure, avec l'assistance d'Éric LECHAT, Directeur de Secteur en charge du secteur Bouches-du-Rhône :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

1-2 Faits marquants de l'exercice

Changement d'Identité

Le 5 novembre 2015, VINCI Park devient INDIGO.



Cette formule résume notre vision de marque. Place à de nouvelles promesses, aux innovations, aux nouvelles façons de se déplacer, aux nouvelles destinations...

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des faits marquants de l'année 2015 et ayant eu un impact sur l'exploitation de ce parc :

ANNEE	Evénements	Date	Description de l'événement
Janvier	Biennale du cirque	24/01/2015	soirée d'ouverture prévue le 24/01/15 annulée pour cause de vent
Février	Biennale du cirque	Du 24/01 au 22/02/2015	Installation du cirque sur esplanade du J4
Mars	Cirque Pinder	du 06/03 au 15/03	Cirque Pinder sur esplanade du J4
	Run in Marseille	14 et 15 Mars 2015	Marathon à travers la ville, départ de l'esplanade du J4
Avril	Electro Dash	18/18 AVRIL 2015	Marathon à travers la Joliette, avec music electro et lumières
	Festival Electro circus	29 et 30 AVRIL 2015	Festival music Electro sur esplanade du J4
Mai	Visite M. VALLS	29/05/2015	Visite 1er Ministre de la Villa Méditerranée
	Mise en place Tuk Tuk	20/05/2015	Mise en place transport Tuk Tuk esplanade J4
Juin	Bubble day	07/06/2015	Course déjantée sous forme de jet de mousse, au départ du J4
	Le son des guitares	24/06/2015	Cloture de la saison du Son des Guitares, avec soirée sur esplanade du J4 (1000 SP)
Juillet	Feu d'artifice	14-juil	Feu d'artifice
	Visite de M. HOLLANDE	15-juil	VILLA MEDITERRANEE
Août	NEANT		NEANT
Septembre	Inauguration des voûtes de la Major	17/18/19 Sept 2015	Inauguration des voûtes : Festivités nocturnes qui ont amené une fréquentation supplémentaire
	Festival Festina Lente	26/27 Septembre	Festival sur Esplanade J4 : Concerts + festivités
Octobre	NEANT		NEANT
Novembre	Changement de Marque	05/11/2015	Inauguration de la Nouvelle Marque INDIGO traiteur pour moment déjeuner avec client + DR
	Cirque BOUGLIONE	Du 04/11/15 au 15/11/15	Cirque BOUGLIONE installé sur esplanade J4
Décembre	Cirque sur l'eau	19/12/15 au 03/01/16	Cirque sur l'eau installé sur esplanade J4
	Corrida du Vieux-Port	29/12/2015	Course de 6km dans Marseille au départ de l'esplanade Mucem

Comme chaque année, un nombre important de manifestations a eu lieu sur l'esplanade J4. La liste ci-dessus n'est pas exhaustive mais reprend les événements qui ont eu le plus d'influence sur l'exploitation du parc.

2. Compte rendu technique et financier

2-1 Politique tarifaire et évolutions

a – Tarifs 07/2014

A - TARIF HORAIRE

		TARIF HORS-GABARIT *
1/2 heure	gratuit	2,30€
1 heure	2,30€	4,60€
2 heures	4,60€	9,20€
3 heures	6,90€	13,80€
4 heures	8,90€	17,80€
5 heures	11,00€	22,00€
6 heures	13,00€	26,00€
7 heures	15,00€	30,00€
8 heures	16,50€	33,00€
9 heures	18,00€	36,00€
10 heures	19,50€	39,00€
11 heures	21,00€	42,00€
12 heures	22,50€	45,00€
13 heures	23,50€	47,00€
14 heures	24,50€	49,00€
15 heures	25,50€	51,00€
16 heures	26,50€	53,00€
17 heures	27,50€	55,00€
24 heures	27,50€	55,00€
Ticket perdu/j	28,50€	57,00€

B - FORFAITS PASSAGERS

1 jour	18,00€	36,00€
1 semaine	76,00€	152,00€
2 semaines	132,00€	264,00€
Consigne carte		30,00€

C - TARIF LONGUE DUREE

	Mensuel	Trimestriel	Annuel (PMA)
Abonnement Résident voiture 24/24	108,00 €	306,00 €	1 092,00 €
Abonnement Résident 2 roues 24/24	56,00 €	155,00 €	576,00 €
Abonnement Voiture (nuit+ week-end)(18h/08H)			672,00 €
Abonnement Voiture Travail 5/7 (7h/22H)	136,00 €	400,00 €	1 530,00 €
Abonnement 2 roues 24/24	57,00 €	160,00 €	576,00 €
Abonnement voiture 24/24	182,00 €	540,00 €	2 004,00 €
Abonnement hors gabarit [°] 24/24 (niveau -1)	225,00 €	620,00 €	2 232,00 €

[°] Hors-gabarit : véhicule supérieur à 2m de haut et inférieur à 3,5T (niveau -1)

b – Tarifs 01/2015

A - TARIF HORAIRE

		TARIF HORS-GABARIT *
1/2 heure	gratuit	2,30€
1 heure	2,30€	4,60€
2 heures	4,60€	9,20€
3 heures	6,90€	13,80€
4 heures	9,00€	18,00€
5 heures	11,10€	22,20€
6 heures	13,10€	26,20€
7 heures	15,10€	30,20€
8 heures	16,80€	33,60€
9 heures	18,40€	36,80€
10 heures	20,00€	40,00€
11 heures	21,50€	43,00€
12 heures	23,00€	46,00€
13 heures	24,00€	48,00€
14 heures	25,00€	50,00€
15 heures	26,00€	52,00€
16 heures	27,00€	54,00€
17 heures	27,50€	55,00€
24 heures	27,50€	55,00€
Ticket perdu/)	28,50€	57,00€

B - FORFAITS PASSAGERS

3 jours	52,00€
1 semaine	78,00€
2 semaines	136,00€

C - TARIF LONGUE DUREE

	Mensuel	Trimestriel	Annuel (PMA)
Abonnement Résident voiture 24/24	109,50 €	315,00 €	1 104,00 €
Abonnement Résident 2 roues 24/24	57,00 €	156,00 €	582,00 €
Abonnement Voiture (nuit+ week-end)(18h/08H)			672,00 €
Abonnement Voiture Travail 5/7 (7h/22H)	138,00 €	408,00 €	1 548,00 €
Abonnement 2 roues 24/24	57,00 €	160,00 €	588,00 €
Abonnement voiture 24/24	184,00 €	546,00 €	2 010,00 €
Abonnement hors gabarit * 24/24 (niveau -1)	230,00 €	640,00 €	2 244,00 €

* Hors-gabarit : véhicule supérieur à 2m de haut et inférieur à 3,5T (niveau -1)

c – Tarifs 07/2015

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT

Véhicules < 1,90m		Jour 08h-21h		Nuit 21h-08h	
		Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à 15mn	0,00 €	0,00 €	0,40 €	0,40 €
16mn	à 30mn	0,00 €	0,00 €	0,40 €	0,80 €
31mn	à 45mn	2,00 €	2,00 €	0,40 €	1,20 €
46mn	à 1h	0,60 €	2,60 €	0,40 €	1,60 €
1h01	à 1h15	1,70 €	4,30 €	0,40 €	2,00 €
1h16	à 1h30	0,30 €	4,60 €	0,40 €	2,40 €
1h31	à 1h45	0,20 €	4,80 €	0,40 €	2,80 €
1h46	à 2h	0,20 €	5,00 €	0,40 €	3,20 €
2h01	à 2h15	1,00 €	6,00 €	0,30 €	3,50 €
2h16	à 2h30	0,70 €	6,70 €	0,30 €	3,80 €
2h31	à 2h45	0,60 €	7,30 €	0,30 €	4,10 €
2h46	à 3h	0,50 €	7,80 €	0,30 €	4,40 €
3h01	à 3h15	0,70 €	8,50 €	0,30 €	4,70 €
3h16	à 3h30	0,40 €	8,90 €	0,30 €	5,00 €
3h31	à 3h45	0,40 €	9,30 €	0,30 €	5,30 €
3h46	à 4h	0,40 €	9,70 €	0,30 €	5,60 €
4h01	à 4h15	0,60 €	10,30 €	0,20 €	5,80 €
4h16	à 4h30	0,40 €	10,70 €	0,20 €	6,00 €
4h31	à 4h45	0,40 €	11,10 €	0,20 €	6,20 €
4h46	à 5h	0,40 €	11,50 €	0,20 €	6,40 €
5h01	à 5h15	0,50 €	12,00 €	0,20 €	6,60 €
5h16	à 5h30	0,50 €	12,50 €	0,20 €	6,80 €
5h31	à 5h45	0,50 €	13,00 €	0,20 €	7,00 €
5h46	à 6h	0,50 €	13,50 €	0,20 €	7,20 €
6h01	à 6h15	0,50 €	14,00 €	0,20 €	7,40 €
6h16	à 6h30	0,50 €	14,50 €	0,20 €	7,60 €
6h31	à 6h45	0,50 €	15,00 €	0,20 €	7,80 €
6h46	à 7h	0,50 €	15,50 €	0,20 €	8,00 €
7h01	à 7h15	0,50 €	16,00 €	0,20 €	8,20 €
7h16	à 7h30	0,50 €	16,50 €	0,20 €	8,40 €
7h31	à 7h45	0,50 €	17,00 €	0,20 €	8,60 €
7h46	à 8h	0,50 €	17,50 €	0,20 €	8,80 €
8h01	à 8h15	0,50 €	18,00 €	0,10 €	8,90 €
8h16	à 8h30	0,50 €	18,50 €	0,10 €	9,00 €
8h31	à 8h45	0,50 €	19,00 €	0,10 €	9,10 €
8h46	à 9h	0,50 €	19,50 €	0,10 €	9,20 €
9h01	à 9h15	0,40 €	19,90 €	0,10 €	9,30 €
9h16	à 9h30	0,50 €	20,40 €	0,10 €	9,40 €
9h31	à 9h45	0,50 €	20,90 €	0,10 €	9,50 €
9h46	à 10h	0,50 €	21,40 €	0,10 €	9,60 €
10h01	à 10h15	0,50 €	21,90 €	0,10 €	9,70 €
10h16	à 10h30	0,50 €	22,40 €	0,10 €	9,80 €
10h31	à 10h45	0,50 €	22,90 €	0,10 €	9,90 €
10h46	à 11h	0,50 €	23,40 €	0,10 €	10,00 €
11h01	à 11h15	0,50 €	23,90 €	0,00 €	10,00 €
11h16	à 11h30	0,50 €	24,40 €	0,00 €	10,00 €
11h31	à 11h45	0,50 €	24,90 €	0,00 €	10,00 €
11h46	à 12h	0,50 €	25,40 €	0,00 €	10,00 €
12h01	à 13h	0,80 €	26,20 €		

Tarif Journée **36,20 €**

Ticket perdu/J **LPM**

Véhicules hors gabarit

Tranche de	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn à 15mn	4,00 €	4,00 €
16mn à 30mn	1,20 €	5,20 €
31mn à 45mn	3,40 €	8,60 €
46mn à 1h	0,60 €	9,20 €
1h01 à 1h15	0,40 €	9,60 €
1h16 à 1h30	0,40 €	10,00 €
1h31 à 1h45	2,00 €	12,00 €
1h46 à 2h	1,40 €	13,40 €
2h01 à 2h15	1,20 €	14,60 €
2h16 à 2h30	1,00 €	15,60 €
2h31 à 2h45	1,40 €	17,00 €
2h46 à 3h	0,80 €	17,80 €
3h01 à 3h15	0,80 €	18,60 €
3h16 à 3h30	0,80 €	19,40 €
3h31 à 3h45	1,20 €	20,60 €
3h46 à 4h	0,80 €	21,40 €
4h01 à 4h15	0,80 €	22,20 €
4h16 à 4h30	0,80 €	23,00 €
4h31 à 4h45	1,00 €	24,00 €
4h46 à 5h	1,00 €	25,00 €
5h01 à 5h15	1,00 €	26,00 €
5h16 à 5h30	1,00 €	27,00 €
5h31 à 5h45	1,00 €	28,00 €
5h46 à 6h	1,00 €	29,00 €
6h01 à 6h15	1,00 €	30,00 €
6h16 à 6h30	1,00 €	31,00 €
6h31 à 6h45	1,00 €	32,00 €
6h46 à 7h	1,00 €	33,00 €
7h01 à 7h15	1,00 €	34,00 €
7h16 à 7h30	1,00 €	35,00 €
7h31 à 7h45	1,00 €	36,00 €
7h46 à 8h	1,00 €	37,00 €
8h01 à 8h15	1,00 €	38,00 €
8h16 à 8h30	1,00 €	39,00 €
8h31 à 8h45	0,80 €	39,80 €
8h46 à 9h	1,00 €	40,80 €
9h01 à 9h15	1,00 €	41,80 €
9h16 à 9h30	1,00 €	42,80 €
9h31 à 9h45	1,00 €	43,80 €
9h46 à 10h	1,00 €	44,80 €
10h01 à 10h15	1,00 €	45,80 €
10h16 à 10h30	1,00 €	46,80 €
10h31 à 10h45	1,00 €	47,80 €
10h46 à 11h	1,00 €	48,80 €
11h01 à 11h15	1,00 €	49,80 €
11h16 à 11h30	1,00 €	50,80 €
11h31 à 11h45	1,60 €	52,40 €
11h46 à 12h	2,00 €	54,40 €
12h01 à 13h	1,50 €	55,90 €
13h01 à 14h	1,50 €	57,40 €
14h01 à 15h	1,50 €	58,90 €
15h01 à 16h	1,50 €	60,40 €
16h01 à 17h	1,50 €	61,90 €
17h01 à 18h	1,50 €	63,40 €
18h01 à 19h	1,50 €	64,90 €
19h01 à 20h	1,50 €	66,40 €
20h01 à 21h	1,50 €	67,90 €
21h01 à 22h	1,50 €	69,40 €
22h01 à 23h	1,50 €	70,90 €
23h01 à 24h	1,50 €	72,40 €
Tarif Journée		72,40 €
Ticket perdu/J		LPM

B - FORFAITS PASSAGERS

3 jours	52,00€
1 semaine	78,00€
2 semaines	136,00€

C - TARIF LONGUE DUREE

	Mensuel	Trimestriel	Annuel (PMA)
Abonnement Résident voiture 24/24	109,50 €	315,00 €	1 104,00 €
Abonnement Résident 2 roues 24/24	57,00 €	156,00 €	582,00 €
Abonnement Voiture (nuit+ week-end)(18h/08H)			672,00 €
Abonnement Voiture Travail 5/7 (7h/22H)	138,00 €	408,00 €	1 548,00 €
Abonnement 2 roues 24/24	57,00 €	160,00 €	588,00 €
Abonnement voiture 24/24	184,00 €	546,00 €	2 010,00 €
Abonnement hors gabarit * 24/24 (niveau -1)	230,00 €	640,00 €	2 244,00 €

* Hors-gabarit : véhicule supérieur à 2m de haut et inférieur à 3,5T (niveau -1)

d – Formule d'indexation

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DU J4

PARC VIEUX PORT FORT SAINT JEAN

(article 5.3 du contrat de Délégation de Service Public du 3 Novembre 2009)

ANNEE : 2015

A) Détermination du coefficient d'indexation

$$K = 0,10 + 0,55 (ICHT-IME_n / ICHT-IME_o) + 0,20 (EBIQ00_n / EBIQ00_o) + 0,15 (Eln/Elo)$$

ICHT-IME_o = 100,00 valeur décembre 2008
indice du coût du travail, tous salariés dans les
industries mécaniques et électriques

EBIQ00_o = 110,80 valeur décembre 2008 erreur sur contrat (109,8)
Indice Energie, biens intermédiaires et biens d'investissements

E_{Lo} = 111,40 valeur décembre 2008
indice Electricité moyenne tension (351 002)

ICHT-IME = 113,70 valeur juillet 2014 (parution 07/10/2014)

EBIQ00 = 121,78 valeur septembre 2014 (parution 07-10-2014)

base 100 2010 = 108,00 coeff de raccordement : 1,1276 coefficient de raccordement à appliquer à l'ancien indice EBIQ00 base 100 2005

351107 = 155,05 electricité tarif vert A5 valeur novembre 2014 (parution 29/12/2014)

base 100 2010 = 129,90 coeff de raccordement : 1
coefficient de raccordement à appliquer à l'ancien indice 351002 Electricité moyenne tension tarif vert A
coeff de raccordement : 1,1936 coefficient de raccordement à appliquer à l'ancien indice 351107 base 100 2005

0,10 0,10

0,55 0,625350

0,20 0,219821

0,15 0,208773

K (2015) = 1,15394

e – Tarifs plafonds

Abonnements

	tarif indexé arrondi
Mensuel Résident voiture 24/24	109,50 €
Mensuel Résident 2 roues 24/24	57,60 €
Mensuel voiture 24/24	184,40 €
Mensuel travail 5j/7	138,30 €
Mensuel 2 roues 24/24	57,60 €
Trimestriel Résident voiture 24/24	328,40 €
Trimestriel Résident 2 roues 24/24	172,80 €
Trimestriel voiture 24/24	553,10 €
Trimestriel travail 5j/7	414,80 €
Trimestriel 2 roues 24/24	172,80 €
Annuel Résident voiture 24/24 PMA	1 106,20 €
Annuel Résident 2 roues 24/24 PMA	691,40 €
Annuel voiture 24/24 PMA	2 189,40 €
Annuel travail 5j/7 PMA	1 659,30 €
Annuel 2 roues 24/24 PMA	691,40 €
Annuel Nuit+ WE PMA	691,40 €

2-2 Détails sur la formation du chiffre d'affaires

Cf. Annexe 1

Le chiffre d'affaires du parc Vieux-Port Fort Saint-Jean est essentiellement composé de recettes horaires.

En effet, la fréquentation est principalement constituée des visiteurs des établissements culturels de la zone (muCEM, Villa Méditerranée, Musée Regards de Provence) et plus largement des personnes qui visitent les lieux emblématiques de la Ville de Marseille que sont le Vieux-Port, le quartier du Panier, la Cathédrale de la Major et le Fort Saint-Jean.

La finalisation de l'escalier monumental qui relie directement l'esplanade J4 au quartier du Panier, nous a permis de développer légèrement la recette abonnement.

Pour l'instant, l'ouverture partielle des Voutes de la Major a permis le développement de la fréquentation nocturne du parc.

En attendant l'ouverture prochaine des différents magasins qui emmèneront probablement un surplus de fréquentation de jour.

Recette Horaire TTC :	1 894 399,00 € (89.66%)
Recette Abonnements TTC :	<u>218 437,20 € (10.34%)</u>
	2 112 836.20 €

2-3 Ressources Humaines

Cf. Annexe 2



3. Suivi du patrimoine

3-1 Inventaire et situation patrimoniale du service délégué

Cf. Annexe 3

3-2 Variations du patrimoine

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2015.

3-3 Travaux de l'exercice

Les travaux suivants ont été réalisés durant l'exercice 2015 :

- Extraction et remise en état de la station de pompage ;
- Remise en service de l'accélérateur dans le tunnel ;
- Installation d'un afficheur dynamique à l'entrée du parking ;
- Mise en place de la nouvelle signalétique ;
- Amélioration du système de péage

En sus des travaux de renouvellement comptabilisés en immobilisations présentés en annexe 3, certaines opérations curatives de gros entretien sont enregistrées en charges, dont les principales, pour l'exercice 2015, sont présentées dans le tableau ci-dessous (éléments facturés) :

Date	Fournisseur	Libellé	Debit
04/03/2015	PSM INDUSTRIE	Serrurerie - Intervention serrurerie	2 775 €
23/03/2015	PSM INDUSTRIE	Signalisation dynamique Intervention	1 394 €
06/06/2015	ATELIER TECHNIQUE ALARME	Péage - Pièces de rechange	948 €

3-4 Prévisions d'investissement et des dépenses de renouvellement

Nous prévoyons de réaliser en 2016 :

- Mise en place de bardage pour cacher les infiltrations ;
- Mise en place de bornes de rechargement électrique ;
- Mise en place d'un système anti inondation dans les ascenseurs

3-5 Durée d'amortissement des biens et immobilisations

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiqués sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. Techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. Gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

4. Economie de la délégation

4-1 Compte annuel de résultat de l'exploitation

4-1-1 Compte d'exploitation

Exercice 2015

En euros H.T.

Cf. Version complète Annexe 4

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2015	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ECART
Horaires parcs	1 655 032	1 578 666	-76 366
Abonnés parcs	177 108	182 031	4 923
Garantie de recettes	114 647	289 804	175 157
Activités annexes	5 254	3 426	-1 828
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 952 041	2 053 928	101 887
Sous Total Autres Produits	57 136	58 521	1 385
Total Produits d'Exploitation	2 009 177	2 112 449	103 272
Sous Total Frais de Personnel	-290 904	-269 084	21 820
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-105 732	-105 975	-243
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-28 311	-17 121	11 190
Total Charges Directes d'Exploitation	-424 947	-392 180	32 767
Total Autres Charges d'Exploitation	-332 655	-326 779	5 876
Total Charges d'Exploitation	-757 602	-718 960	38 643
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-487 666	-489 415	-1 749
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	763 909	904 075	140 166
Frais Financiers	-690 166	-717 229	-27 063
Total Frais Financiers	-690 166	-717 229	-27 063
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	73 743	186 846	113 103

Chiffres d'affaires

Comme chaque année, le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de recettes horaires.

La baisse notable de fréquentation horaire a engendré cette forte baisse de recette horaire.

Le montant de 289 804€ HT (**Garantie de recette 2015**) provient du calcul suivant :

290 324€ (nouvelle estimation contribution 2015, réajustant le montant initial de prévision de garantie de recette évalué dans un premier temps à 150 244€ HT, mais revalorisé en cours d'année pour tenir compte de la baisse de recettes constatée en 2015) + 207 968.64 (facture finale contribution 2014) – 208 488.17€ (reprise facture à établir estimation 2014) = 289 804.47€ (Soit régularisation comptable de -519.53 € HT à appliquer).

Soit 290 324 – 519.53 = 289 804 € HT.

Une fois les indices définitifs de révision connus, la garantie de recettes s'est établie à 303 924,23 € HT.

Les activités annexes correspondent à la publicité pour 2 909.47€ et à la réservation à la place pour 517 €.

Le montant des « autres produits » correspond à la refacturation à la communauté urbaine de la CFE pour un montant de 53 531€ et à divers remboursements de sinistres pour environ 5 K€.

Charges

Grace à une meilleure gestion de notre personnel et à une forte diminution de nos frais administratifs, nos charges sont restées contenues.

Il faut rappeler que depuis début 2013, nous employons dans ce parc une personne à temps plein pour gérer les livraisons du rameau.

4-1-2 Présentation des méthodes de calcul charges/produits

Cf. Annexes 5, 5b, 5c, 5d

4-2 Engagements à incidence financière

A ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

4-3 Relations financières avec le délégant

Les produits d'exploitation intègrent une estimation de la contribution à l'équilibre d'exploitation pour un montant de 289 804€ calculée conformément à la convention de DSP.

Voir article 2-2 du contrat de Délégation de Service Public pour la réalisation du parc de stationnement Vieux Port Fort Saint Jean à Marseille du 05/11/2009, N°09-149 et avenant N°1 au contrat de concession N° 09-149 du 19/12/2012.

5. Données prévisionnelles

5-1 Réalisé N / Budgété N Cf. Version complète Annexe 6

Comparatif réalisé - budgété N	BUDGET 2015	REALISE 2015	ECART BUDGET/REALISE
Horaires parcs	1 797 700	1 578 666	-219 034
Abonnés parcs	142 100	182 031	39 931
Garantie de recettes	150 244	289 804	139 560
Activités annexes	2 500	3 426	926
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 092 544	2 053 928	-38 616
Sous Total Autres Produits	0	58 521	58 521
Total Produits d'Exploitation	2 092 544	2 112 449	19 905
Sous Total Frais de Personnel	-266 316	-269 084	-2 768
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-94 500	-105 975	-11 475
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-26 574	-17 121	9 453
Total Charges Directes d'Exploitation	-387 390	-392 180	-4 790
Total Autres Charges d'Exploitation	-293 458	-326 779	-33 321
Total Charges d'Exploitation	-680 848	-718 960	-38 112
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-439 201	-489 415	-50 214
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	972 495	904 075	-68 420
Total Frais Financiers	-668 117	-717 229	-49 112
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	304 378	186 846	-117 532

Commentaires

Pour le budget prévisionnel 2015, plusieurs facteurs permettaient d'être optimiste :

- L'ouverture des docks
- La fidélisation probable d'une clientèle utilisant le parking
- La bonne performance des générateurs du parking (Mucem, évènements sur l'esplanade)

Malheureusement, tous ces générateurs n'ont pas fonctionné comme attendu, notamment sur la fréquentation liée à des évènements sur l'esplanade. Ainsi, les mois de Juin à Aout ont été fortement en recul par rapport à 2014. Le parc a également souffert, suite aux attentats de Novembre, avec un recul de plus de 10% en Novembre et Décembre.

Malgré la bonne maîtrise de certains postes des charges directes d'exploitation par notre équipe, nos frais financiers et nos autres charges d'exploitation plombent notre résultat.

5-2 Budgété N + 1 / Réalisé N
Cf. Version complète Annexe 7

Comparatif réalisé - budgété N+1	ANNEE 2015	BUDGET 2016	ECART BUDGET 2016/2015
Horaires parcs	1 578 666	1 615 317	36 651
Abonnés parcs	182 031	238 555	56 524
Garantie de recettes	289 804	238 800	-51 004
Activités annexes	3 426	3 600	174
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 053 928	2 096 272	42 344
Sous Total Autres Produits	58 521	53 200	-5 321
Total Produits d'Exploitation	2 112 449	2 149 472	37 023
Sous Total Frais de Personnel	-269 084	-302 263	-33 179
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-105 975	-97 900	8 075
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-17 121	-20 000	-2 879
Total Charges Directes d'Exploitation	-392 180	-420 163	-27 983
Total Autres Charges d'Exploitation	-326 779	-319 546	7 233
Total Charges d'Exploitation	-718 960	-739 710	-20 750
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-489 415	-506 915	-17 500
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	904 075	902 847	-1 227
Total Frais Financiers	-717 229	-688 955	28 274
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficit antérieurs	186 846	213 892	27 046

Commentaires

Le budget 2016 a été établi en tenant compte des différentes évolutions de la zone de l'esplanade J4 et des « mauvais » résultats de l'année 2015.

Nous avons estimé que la « vitesse de croisière » du parc est proche et que par conséquent, les produits d'exploitation ne vont pas fortement augmenter.

6. Qualité du service

6-1 Indicateurs de qualité

Des indicateurs qualité ont été proposés au titre du nouveau décret n° 2005-236 en date du 14 mars 2005. Un courrier relatif à l'apparition des indicateurs qualité dans les rapports d'activité a été adressé au concédant en date du 8 décembre 2005.

A – SURVEILLANCE ET PROPRETE

TYPE D'INCIDENTS PARC VIEUX PORT FORT SAINT JEAN														
Concernant les	Agression		Dégradation		Vol		Incendie		Inondation		Accident		Nuisances	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Personnes	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Ouvrages	0	0	3	2	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0
TOTAL	0	1	4	2	1	0	1	0	1	0	0	1	1	0

Commentaires

On peut noter une diminution des incidents dans le parc.

Pour rappel, en 2014 :

Nous avons eu à gérer un début d'incendie dans le local technique, heureusement rapidement circonscrit par l'intervention des marins pompiers, dû à un onduleur défectueux. Aucune victime, ni aucun dégât important n'est à déplorer.

Suite à un dysfonctionnement de la station de pompage, un début d'inondation a eu lieu au niveau -4. Là aussi, aucun dégât important n'est à déplorer.

B – INDICATEURS TECHNIQUES

Ascenseurs 2015				
Mois	Dépannage Ascenseurs	Vandalisme Ascenseurs	Maintenance Préventive	Total interventions
janvier	0	0	0	0
février	1	0	1	2
mars	1	0	0	1
avril	0	0	1	1
mai	0	0	1	1
juin	0	0	0	0
juillet	2	0	1	3
août	1	0	0	1
septembre	2	0	1	3
octobre	1	0	1	2
novembre	4	0	2	6
décembre	0	0	0	0
TOTAL	12	0	8	20
RAPPEL 2014				14

Nous avons subi quelques dysfonctionnements mineurs des ascenseurs, qui ont été résolus rapidement.

Détection Incendie 2015				
Mois	Intervention Dépannage	Intervention Vandalisme	Maintenance	Total interventions
janvier	0	0	0	0
février	0	0	0	0
mars	0	0	1	1
avril	0	0	1	1
mai	0	0	2	2
juin	0	0	1	1
juillet	0	0	0	0
août	0	0	0	0
septembre	0	0	1	1
octobre	0	0	1	1
novembre	0	0	1	1
décembre	0	0	2	2
TOTAL	0	0	10	10
RAPPEL 2014				10

Ce chiffre correspond aux visites de maintenance normales (semestrielles, annuelles,...) sur l'ensemble des matériels du système de sécurité incendie (SSI) dont la détection Incendie, le système de sprinklage et les colonnes sèches.

Péage 2015								
Mois	CAISSE MANU	Caisse automatique	Contrôleur entrée	Barrière entrée	Contrôleur sortie	Barrière sortie	Maintenance préventive	Total interventions
janvier	1	2	1	0	0	2	0	6
février	0	0	0	0	0	0	0	0
mars	0	1	0	0	0	1	1	3
avril	0	0	1	1	0	0	0	2
mai	0	0	0	0	2	1	0	3
juin	0	1	0	1	0	1	1	4
juillet	0	2	0	0	0	0	0	2
août	0	5	1	0	0	0	0	6
septembre	0	0	2	0	0	0	0	2
octobre	0	3	0	1	0	0	1	5
novembre	0	1	0	0	0	0	1	2
décembre	0	2	0	0	0	1	0	3
TOTAL	1	17	5	3	2	6	4	38
RAPPEL 2014								39

Le nombre important d'interventions suite à des dysfonctionnements se concentre essentiellement sur la période estivale élargie (mai à octobre) où nous notons les plus fortes fréquentations et donc une plus grande sollicitation du matériel.

C – RECLAMATIONS, CONTENTIEUX

- **Analyse comparative des réclamations clients**

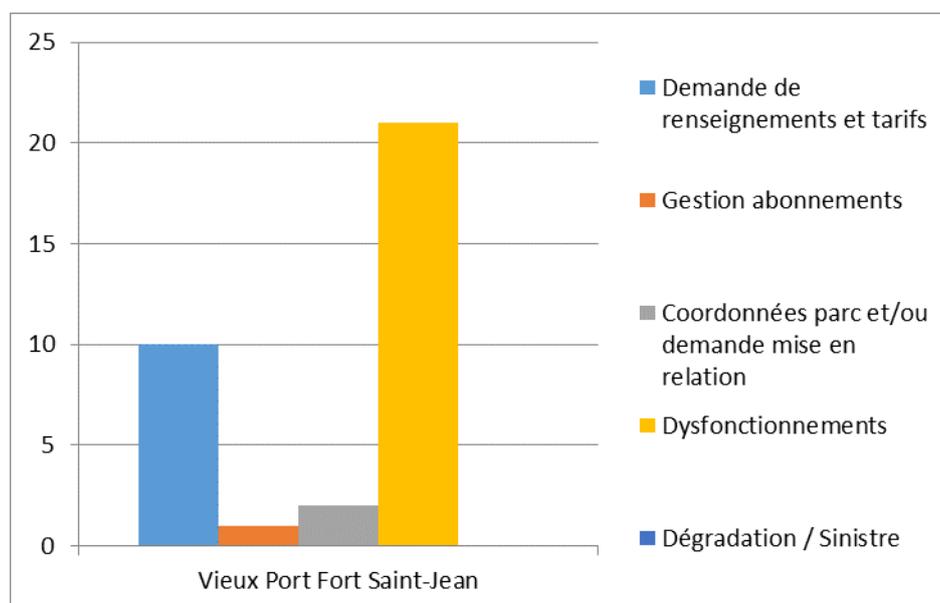
Cette analyse quantitative concerne les courriers et mails clients, envoyés par la poste ou bien sur l'une des deux adresses suivantes contact@parkindigo.com, figurant sur le site Internet Indigo.

La durée de réponse moyenne est de 72 heures par mail, et de 8 jours par courrier.

TYPE DE RECLAMATION		
	2014	2015
Renseignement	7	5
Réclamation	9	15
Commercial	17	14
TOTAL	33	34

- **Service relations clients (n° AZUR 0810 26 3000)**

Le nombre d'appels sur le numéro AZUR 0810 26 3000 est comptabilisé chaque année, et réparti en nombre en fonction de la nature des appels : incident de paiement, demande d'information sur les tarifs ou les horaires d'ouverture, réclamation sur le service rendu...



6-2 Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Suite à la mise en place d'un groupe de travail dédié, différentes pistes d'amélioration que nous pourrions proposer à nos usagers ont été mises en avant, à savoir :

- Vente d'abonnement par internet (lancement réalisé en 2015), à amplifier en 2016
- Location de vélos électriques
- Réservation de places par internet

6-3 Prestations techniques

A - Maintenance

Sont sous contrat les équipements suivants :

Péage :	Xerox (ACS)
Incendie :	DEF
Ascenseurs :	KONE
Détection Co :	ADS

L'entretien courant est réalisé par notre service technique ou par un prestataire externe selon la nature de l'intervention.

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé en partie par notre propre personnel et par une société spécialisée qui intervient quotidiennement selon un cahier des charges adapté au besoin du parking.

Les vérifications annuelles pour l'installation électrique et quinquennales pour les autres installations (ascenseur, détection incendie, désenfumage, extincteurs) seront réalisées conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement.

B – Rapports de vérifications techniques

Cf. Annexe 8

6-4 Prestations commerciales

Les Services

Plus que des places de parking, Indigo, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, Indigo propose dans ses parcs des services gratuits.

Prêt de parapluie

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare dans les parcs Indigo, peut demander au bureau de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet au bureau d'accueil son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.

Le Kiosque Indigo

Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque Indigo. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts Indigo a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits, proposant des titres variés, pour tous les goûts. Situé sur le passage des piétons, le kiosque Indigo permet de prendre chaque jour un journal nouveau pour s'informer et se divertir.

Radio Indigo

Radio Indigo, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans le parc Vieux Port Fort Saint Jean. Cette radio exclusive propose une musique, destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement. La programmation de Radio Indigo a été confiée à Alain Duault, journaliste et musicologue de renom, producteur d'émissions musicales pour RTL et France Télévisions, qui sélectionne dans un répertoire allant de Monteverdi à Brahms les meilleurs morceaux et les meilleurs enregistrements.

Application Smartphone

Pour ses clients, Indigo innove pour leur rendre la ville plus facile. Cette promesse prend aujourd'hui le tournant des nouvelles technologies et la nouvelle application Smartphone, est téléchargeable gratuitement sur App Store et Google Play.

Cette application, lancée en 2013, a été conçue pour vous faciliter vos déplacements quotidiens et vous faire profiter de « bons plans » sous forme de réductions à faire valoir auprès de nos partenaires.

- L'ensemble des parkings en ouvrage sont référencés et géolocalisés, ce qui permet d'afficher facilement les itinéraires pour s'y rendre sur un plan ou en réalité augmentée ;
- Progressivement nous affichons la disponibilité en temps réel des places par parking ;
- Pour retrouver facilement votre place, rien de plus simple : un flashcode est positionné sur les portes de sortie piéton, il vous suffit de scanner ce flashcode et l'application vous guide vers cette porte ;
- Grâce à l'application, vous bénéficiez d'offres de réduction exclusives valables dans des magasins partenaires à Marseille mais également dans la France entière !

Indigo s'efforce de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citadins et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée des parcs et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients munis de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Lavage voitures

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, Indigo a favorisé l'installation dans certains parcs d'un service de lavage qui permet aux clients de faire nettoyer leur voiture sans rendez-vous, pendant le temps de leur stationnement.

Baby places

Moins encombrantes et moins polluantes les petites voitures ont grand succès en ville. Indigo a conçu pour elles un accueil personnalisé. Dans les parcs Indigo, les voitures de moins de 3 mètres de long disposent de places adaptées à leur encombrement, à un tarif spécifique.

Site Internet

Les parcs Indigo bénéficient d'une présentation détaillée sur son site Internet. Cette présentation qui évoque notamment tous les services proposés par le parc est précédée d'une page présentant la présence de Indigo dans la ville. A partir de cette page, des liens spécifiquement créés par Indigo permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.

www.parkindigo.com

Campus Indigo

Le personnel a reçu une formation au sein du Campus Indigo, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Plus qu'un institut de formation technique, le Campus Indigo est la véritable école de commerce du stationnement. Elle organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement en privilégiant deux thèmes essentiels : la stratégie commerciale et le management.

Le campus Indigo assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus Indigo est installé au siège de l'entreprise, à La Défense. Ses formations sont aussi assurées, en complément des enseignements théoriques, dans un réseau de parkings-école décentralisés qui permettent aux salariés de valider leurs connaissances sur le terrain.

Au-delà des diplômes maison, le Campus a aussi pour ambition de se faire agréer afin de décerner, à terme, des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement.

Numéro Azur

Les clients des parcs se voient proposer à tout moment, 24h/24 et 7j/7 la possibilité d'entrer en relation avec Indigo en appelant le numéro Azur 0 810 26 3000 qui leur permet d'exprimer leurs réclamations ou leurs critiques et de formuler leurs demandes d'informations ou leurs suggestions.

Les appels du numéro Azur sont analysés quotidiennement. Une réponse leur est systématiquement apportée.

Accueil des personnes à mobilité réduite

Indigo attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans les parcs des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.

Un dialogue institutionnel, établi entre Indigo et les associations représentatives des PMR, permet au personnel de l'entreprise de prendre conscience du rôle qu'il doit jouer dans l'accueil des clients « fragiles ». Le service accompagnement permet notamment de mettre en œuvre les principes appris ainsi.

Un pictogramme à l'entrée du parking indique son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Deux-roues motorisés

Pour contribuer à libérer les trottoirs et pour offrir une solution de stationnement sécurisée aux détenteurs de véhicules à deux-roues motorisés, Indigo a créé dans la majorité des parcs un espace de stationnement entièrement dédié à cette catégorie de clients. Des formules d'abonnements attractives font le succès de cette zone qui est située à proximité du bureau du parc, renforçant ainsi son aspect sécurisant.



Moyens de paiement

Indigo met à la disposition des automobilistes les moyens de paiement les plus récents et les techniques les plus souples.



Télépéage

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, les parcs Indigo ont adopté le Télépéage par badge *t*. Déjà utilisé pour les péages d'autoroutes, le Télépéage permet un appréciable gain de temps en offrant à ses 2.500.000 de détenteurs de payer en une fois, chaque mois, leurs péages d'autoroutes et leurs temps de stationnement consommés dans les différents parcs où ils ont utilisé ce moyen de paiement.

TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans le parc Vieux Port Fort Saint Jean le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez Indigo est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



Cartes bancaires

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi Indigo le propose dans ses parcs et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.

MOYENS DE PAIEMENT (Répartition de la Recette Totale)

	2014	2015
Espèces	12.39 %	13.42%
Chèques	0.01 %	0.01%
Cartes Bancaires	68.59 %	65.11%
PMA	0.21 %	0.20%
Liber't	15.81 %	18.37%
Cartes TOTAL GR	3.00 %	2.89%

Commentaires

La proportion pour chaque moyen de paiement reste sensiblement la même d'une année sur l'autre, avec une préférence très nette pour le paiement par cartes bancaires.

La recette Abonnement étant minime comparée à la recette horaire, les taux de paiement en PMA et chèque, qui ne servent à régler que les abonnements, restent très limités.

7. Annexes

- Annexe 1 : Statistiques Parc Vieux Port Fort Saint Jean
- Annexe 2 : Organigramme Parc Vieux Port Fort Saint Jean
- Annexe 3 : Inventaire immobilisations au 31/12/2015
- Annexe 4 : Compte d'exploitation 2015 Parc Vieux Port Fort Saint Jean – Version Complète
- Annexe 5-a : Note sur l'Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations Afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public
- Annexe 5-b : Présentation des Méthodes et des Eléments de calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)
- Annexe 5-c : Règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation
- Annexe 5-d : Gestion des services communs
- Annexe 6 : Comparatif Réalisé N / Budgété N Parc Vieux Port Fort Saint Jean – Version Complète
- Annexe 7 : Comparatif Budgété N+1 / Réalisé N Parc Vieux Port Fort Saint Jean – Version Complète
- Annexe 8 : Rapport de Vérifications périodiques sur l'année 2015
- Annexe 9 : Bilan et Comptes de résultat de la Société Concessionnaire



Annexe 1 - Statistiques parc Vieux Port Fort Saint Jean

Parc	130028 - Vieux Port Fort Saint Jean, Marseille	Nb places publiques	640
		Nb pl. amodiées ou vendues	60
		Nb pl. amodiables	0
		Nb total places	700
Montants	TTC		
Recettes	lissées		
Type de contrat	Concession		

Recettes à la place TTC	
2012	22,79
2013	2 368,74
2014	3 037,38
2015	2 964,67

Chiffre d'affaires TTC horaires en €

Mois	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Janvier		12 797,40	122 502,90	123 357,20
Février		14 773,20	98 857,70	125 568,80
Mars		33 600,10	134 413,20	136 015,70
Avril		62 634,75	167 654,80	155 613,20
Mai		106 890,15	186 603,00	179 969,20
Juin		170 904,55	154 861,39	142 870,70
Juillet		223 761,60	196 761,00	167 831,10
Août		270 977,00	262 566,70	219 067,80
Septembre		156 412,80	175 044,70	180 970,30
Octobre	1 079,45	190 360,34	167 787,00	156 625,40
Novembre	4 572,70	151 207,70	147 955,80	132 462,00
Décembre	8 002,20	160 120,10	139 090,85	119 646,60
Sous-total Jan -F	13 654,35	1 554 439,69	1 954 099,04	1 839 998,00
Total exercice	13 654,35	1 554 439,69	1 954 099,04	1 839 998,00
Evolution N/N-1				-5,80%

Chiffre d'affaires TTC Abonnements et locations en €

Mois	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Janvier		4 507,41	9 361,55	11 026,32
Février		4 711,91	11 193,84	21 791,82
Mars		4 229,66	11 737,91	18 053,58
Avril		4 694,57	12 313,04	19 247,95
Mai		6 747,36	11 172,00	16 384,37
Juin		6 269,03	11 040,50	18 293,05
Juillet		8 047,66	12 118,50	18 105,98
Août		8 132,13	12 166,00	18 149,83
Septembre		8 446,26	12 468,50	18 684,07
Octobre	0,00	8 506,12	12 247,70	19 182,91
Novembre	362,08	8 384,02	12 192,70	19 572,21
Décembre	1 246,33	8 812,26	13 441,08	19 549,19
Sous-total Jan -F	1 608,41	81 488,39	141 453,32	218 041,28
Total exercice	1 608,41	81 488,39	141 453,32	218 041,28
Evolution N/N-1				54,10%

Chiffre d'affaires TTC globales en €

Mois	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Janvier		19 251,61	137 883,45	134 843,52
Février		19 879,11	111 510,04	147 724,62
Mars		38 537,76	148 273,11	157 197,38
Avril		69 417,32	183 512,34	177 864,95
Mai		118 341,51	199 335,00	197 943,57
Juin		179 131,58	169 145,89	162 541,35
Juillet		234 046,26	209 917,50	186 769,58
Août		280 459,13	278 104,70	238 659,63
Septembre		166 075,06	188 617,20	200 949,77
Octobre	1 079,45	202 861,46	186 346,10	176 960,91
Novembre	5 132,68	160 433,72	160 153,40	153 909,71
Décembre	9 741,13	169 680,36	153 373,93	139 906,39
Sous-total Jan -F	15 953,26	1 658 114,88	2 126 172,66	2 075 271,38
Total exercice	15 953,26	1 658 114,88	2 126 172,66	2 075 271,38
Evolution N/N-1				-2,40%

Fréquentation horaires payantes

Mois	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Janvier		2 154	14 692	15 965
Février		1 739	11 126	15 939
Mars		5 217	18 487	16 598
Avril		8 475	20 496	19 860
Mai		13 984	22 446	21 859
Juin		21 274	17 806	15 765
Juillet		25 400	22 206	21 352
Août		31 347	31 868	29 380
Septembre		21 981	19 831	22 365
Octobre	296	22 578	20 301	19 178
Novembre	984	17 686	18 518	16 727
Décembre	1 071	19 480	17 758	16 073
Sous-total Jan -F	2 351	191 315	235 535	231 061
Total exercice	2 351	191 315	235 535	231 061
Evolution N/N-1				-1,90%

Ticket moyen

Mois	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Janvier		5,94	8,34	7,73
Février		8,5	8,89	7,88
Mars		6,44	7,27	8,19
Avril		7,39	8,18	7,84
Mai		7,64	8,31	8,23
Juin		8,03	8,70	9,06
Juillet		8,81	8,86	7,86
Août		8,64	8,24	7,46
Septembre		7,12	8,83	8,09
Octobre	3,65	8,43	8,26	8,17
Novembre	4,65	8,55	7,99	7,92
Décembre	7,47	8,22	7,83	7,44
Moyenne Jan -F	1,31	7,81	8,31	7,99
Moyenne annuelle	1,31	7,81	8,31	7,99
Evolution N/N-1				-3,80%

Nombre d'abonnements et locations

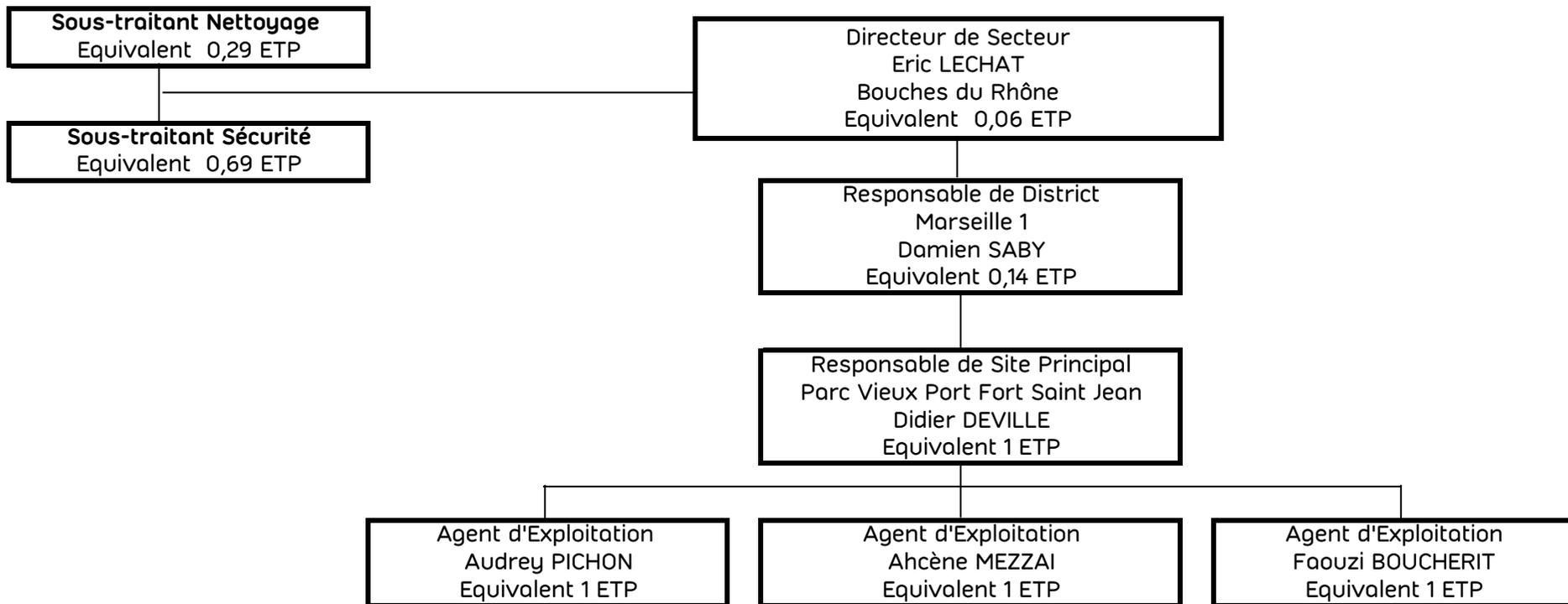
Mois	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Janvier		53	120	98
Février		61	113	128
Mars		55	112	142
Avril		60	109	147
Mai		82	101	142
Juin		100	99	139
Juillet		91	100	142
Août		90	103	141
Septembre		99	105	142
Octobre	3	100	104	142
Novembre	13	103	105	148
Décembre	39	106	109	151
Sous-total Jan -F	0	691	962	1 662
Total exercice	55	1 000	1 280	1 662
Evolution N/N-1				-4,60%

Répartition catégories d'abonnement

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
"24/24 Annuel"	53	53	53
"24/24 Trimestriel"	9	9	9
"24/24 Mensuel"	6	10	12
"24/24 Résident"	32	34	32
"Nuit"	0	0	1
"Pro"	32	33	33
"Petite place utilitaire"	10	9	11

total 142 148 151

2-4 Ressources Humaines Parc Vieux Port Fort Saint Jean - Annexe 2



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 6 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 6 Opérateurs ainsi que 6 % des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

Annexe 3 - INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2015 PARC DE MARSEILLE VIEUX PORT FORT ST JEAN

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATION 2015	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2015
15/10/2012	GROS OEUVRES T73030	9 615 761,98	260 490,99	836 987,44	8 778 774,54
15/10/2012	GROUPE ELECTROGENE T73030	26 023,64	704,98	2 265,18	23 758,46
15/10/2012	VENTILATION T73030	93 398,41	2 530,16	8 129,70	85 268,71
01/12/2013	COMPLT TX GROS OEUVRES	1 787 540,61	49 657,88	126 117,41	1 661 423,20
02/05/2014	COMPLT TX GROS OEUVRES	549 751,42	15 272,09	30 544,18	519 207,24
01/10/2014	HONORAIRE PHASE EXPLOITATION	3 937,50	112,50	141,16	3 796,34
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	12 076 413,56	328 768,60	1 004 185,07	11 072 228,49
15/10/2012	BORNE ENTREE/SORTIE VEHICULE NUIT T73030	12 420,25	1 242,03	3 990,78	8 429,47
15/10/2012	BARRIERES T73030	3 753,16	375,32	1 205,95	2 547,21
15/10/2012	LECTEURS PIETONS T73030	1 280,15	128,01	411,31	868,84
15/10/2012	CAISSE AUTOMATIQUE/MANUELLE T73030	9 891,21	989,12	3 178,16	6 713,05
15/10/2012	CAISSE MANUELLE T73030	2 518,39	251,84	809,19	1 709,20
15/10/2012	PC EXPLOITATION T73030	1 199,72	119,97	385,48	814,24
15/10/2012	CAMERAS T73030	3 973,44	496,68	1 595,89	2 377,55
15/10/2012	SONORISATION T73030	4 820,40	321,36	1 032,57	3 787,83
15/10/2012	INTERPHONIE T73030	2 950,99	196,73	632,12	2 318,87
15/10/2012	GTC T73030	47 331,14	2 366,56	7 604,03	39 727,11
15/10/2012	BADGE MIRFARE PERSONNALISE VINCI T73030	801,58	160,32	515,13	286,45
13/01/2014	INSTAL,BORNE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQ,	731,90	146,38	287,95	443,95
25/02/2014	EQUIPEMENT RESEAU RADIO PTI	14 947,96	996,53	1 842,90	13 105,06
26/03/2014	INTERFACE/LICENCE/UNITE RACCORDEMENT	1 288,00	85,87	151,98	1 136,02
02/05/2014	ENSEMBLE BALISE TGR	7 021,52	702,15	1 404,30	5 617,22
02/05/2014	SECURISATION CAISSES AUTOMATIQUES	2 550,62	255,06	510,12	2 040,50
02/05/2014	DETECTEURS EN SORTIE HORS GABARIT	2 175,71	217,57	435,14	1 740,57
02/05/2014	LOT PIECES RECHARGE BRA	9 566,29	956,63	1 913,26	7 653,03
02/05/2014	COMPLT BORNE ENTREE/SORTIE/VEHICULE NUIT	13 943,13	1 394,31	2 788,62	11 154,51
02/05/2014	COMPLEMENT BARRIERES	4 253,23	425,32	850,64	3 402,59
02/05/2014	COMPLEMENT LECTEURS PIETON	1 450,72	145,07	290,14	1 160,58
02/05/2014	COMPLEMENT CAISSES AUTOMATIQUES	11 209,14	1 120,91	2 241,82	8 967,32
02/05/2014	COMPLEMENT CAISSE MANUELLE	2 854,33	285,43	570,86	2 283,47
02/05/2014	COMPLEMENT PC EXPLOITATION	1 359,52	135,95	271,90	1 087,62
02/05/2014	BALISES LIBER'T	6 892,48	689,25	1 378,50	5 513,98
02/05/2014	BOUCLES DE DETECTION	7 681,12	768,11	1 536,22	6 144,90
02/05/2014	DETECTION AUTOMATIQUE D'INCIDENTS	47 995,31	5 999,41	11 998,82	35 996,49
02/05/2014	VIDEOSURVEILLANCE	48 765,97	6 095,75	12 191,50	36 574,47
02/05/2014	VIDEO ENREGISTREURS	2 305,40	288,17	576,34	1 729,06
02/05/2014	CAMERA FIXE AVEC CAISSON	3 507,57	438,45	876,90	2 630,67
02/05/2014	RENOI IMAGE ENTREE PKG PAR TUNNEL	3 774,60	471,83	943,66	2 830,94
02/05/2014	COMPLEMENT CAMERAS	4 502,87	562,86	1 125,72	3 377,15
02/05/2014	SONORISATION	2 687,86	179,19	358,38	2 329,48
02/05/2014	REMONTEE EN GTC D'ALARMS	3 856,52	192,83	385,66	3 470,86
02/05/2014	SYSTEME REPERTITEUR PR COUVERTURE 2G/3G	19 415,58	1 294,37	2 588,74	16 826,84
02/05/2014	COMPLEMENT INTERPHONIE	3 344,18	222,95	445,90	2 898,28
01/09/2014	REEMPLAC,POMPE RELEVAGE LVX11-MB150	1 256,00	157,00	224,53	1 031,47
01/01/2015	LICENCE UPGRADE	545,00	36,33	36,33	508,67
02/07/2015	LECTEUR BILLETS DANS 2 CAISSES AUTO,	2 372,05	120,88	120,88	2 251,17
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	323 195,01	31 032,50	69 708,32	253 486,69
15/10/2012	PEINTURE T73030	169 582,03	11 305,47	36 325,77	133 256,26
15/10/2012	MENUISERIE T73030	176 056,13	17 605,61	56 568,85	119 487,28
15/10/2012	AMENAGEMENT BANQUE ACCUEIL T73030	2 297,00	229,70	738,05	1 558,95
15/10/2012	ACCES RESEAUX ELECTRICITE T73030	4 977,25	497,73	1 599,26	3 377,99
15/10/2012	ELECT,COURANT FAIBLE CABLAGE VDI T73030	269 938,39	26 993,84	86 734,31	183 204,08
15/10/2012	ACCES RESEAUX EAUX T73030	6 349,30	423,29	1 360,08	4 989,22
15/10/2012	DETECTION PROTECTION INCENDIE T73030	546 089,34	36 405,96	116 976,53	429 112,81
15/10/2012	PANNEAUX DECOR LOGO T73030	1 459,80	145,98	469,05	990,75
15/10/2012	2 ASCENSEURS ELECTRIQUES T73030	69 469,89	2 315,43	7 439,74	62 030,15
15/10/2012	TGBT T73030	36 770,69	1 838,53	5 907,41	30 863,28
15/10/2012	DETECTION CO T73030	15 183,29	1 012,22	3 252,38	11 930,91
15/10/2012	GUIDAGE A LA PLACE T73030	77 225,15	7 722,52	24 813,34	52 411,81
25/08/2013	PANNEAUX SIGNALETIQUES	1 374,40	137,44	323,45	1 050,95
06/02/2014	PANNEAUX "VELOS" & "SCOOTER"	805,00	80,50	153,06	651,94
11/03/2014	AFFICHEUR DYNAMIQUE 3 TEXTES	2 646,00	264,60	479,18	2 166,82
02/05/2014	5 PANNEAUX TUNNEL SORTIE	920,25	92,03	184,06	736,19
02/05/2014	PANNEAUX/CAISSONS SIGNALETIQUES	66 157,25	6 615,73	13 231,46	52 925,79
02/05/2014	SIGANLETIQUE VERTICALE DANS TUNNEL	2 361,79	236,18	472,36	1 889,43
02/05/2014	BANDES SONORES DANS TUNNEL	3 212,88	321,29	642,58	2 570,30
02/05/2014	FEUX AUTORISATION PASSAGE ACCES TUNNEL	3 089,56	308,96	617,92	2 471,64
02/05/2014	PANNEAUX JAUNES DE SIGNALISATION	957,48	95,75	191,50	765,98
02/05/2014	2 ATTENUATEURS SAVIA 2001 DANS TUNNEL	14 912,23	1 491,22	2 982,44	11 929,79
02/05/2014	BOITE AUX LETTRES	1 516,01	151,60	303,20	1 212,81
02/05/2014	RACCORDEMENT COMPTEUR PARC	5 774,81	577,48	1 154,96	4 619,85
02/05/2014	BARRIERE DE CONTROLE ACCES INTERDIT	991,52	99,15	198,30	793,22
02/05/2014	AMENAGEMENT BUREAU CHEF DE PARC	2 919,25	291,92	583,84	2 335,41

Annexe 3 - INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2015 PARC DE MARSEILLE VIEUX PORT FORT ST JEAN

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATION 2015	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2015
02/05/2014	PROTECTION SOLS ET PORTAIL	1 383,03	92,20	184,40	1 198,63
02/05/2014	DERIVATION COMMANDES/VOYANTS SANITAIRE	1 520,21	152,02	304,04	1 216,17
02/05/2014	RELAJ TELEPHONIQUE	1 929,86	192,99	385,98	1 543,88
02/05/2014	CABLAGE ET RACCORDEMENT	7 705,59	770,56	1 541,12	6 164,47
02/05/2014	COORDINATION SSI	2 904,36	193,62	387,24	2 517,12
21/05/2014	REALISATION 11 EMPLACEMENTS MOTO	490,00	49,00	79,21	410,79
21/07/2014	PANNEAUX PORTAIL & HAUT DE RAMPE	1 004,00	100,40	145,51	858,49
01/09/2014	ADAPTAT,DISPOSITIF SAE ALARME PTI	404,89	40,49	54,13	350,76
05/01/2015	CAISSON LUMINEUX A LEDS	2 322,00	229,66	229,66	2 092,34
01/04/2015	PEINTURE RAMPE ACCES EXTERIEUR	825,00	71,88	71,88	753,12
29/04/2015	CAISSON DYNAMIQUE	7 645,00	517,35	517,35	7 127,65
09/05/2015	PANNEAU MICHAT	796,00	51,69	51,69	744,31
05/11/2015	CAISSON NON LUMINEUX ET LUMINEUX	2 759,58	43,09	43,09	2 716,49
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	1 514 726,21	119 765,08	367 698,38	1 147 027,83
TOTAL	BIENS DE RETOUR	13 914 334,78	479 566,18	1 441 591,77	12 472 743,01
01/01/2014	CREATION ESPACE CLIENT ADAPTATION INTERF	790,00	395,00	790,00	0,00
	LOGICIELS	790,00	395,00	790,00	0,00
20/09/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 072,83	561,86
01/01/2013	GTC + IHM + CNTO	36 833,25	3 683,32	11 049,96	25 783,29
18/01/2013	COMPLEMENT BOX	8 516,17	851,62	2 515,19	6 000,98
01/01/2014	POSE SUPPORTS+RACKS+PTS DE RECHARGE	5 640,00	805,71	1 611,42	4 028,58
01/01/2014	AJOUT DE 3 VALIDEURS MOTIRISES	2 352,90	235,29	470,58	1 882,32
18/02/2014	BORNES DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES	1 109,70	221,94	414,69	695,01
01/07/2014	DELARUE MACH3 COMPTEUSE TRIEUSE	2 007,00	286,71	431,25	1 575,75
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	58 093,71	6 411,53	17 565,92	40 527,79
01/01/2014	VAE ARCADE E-CARDAN 26"	6 084,00	3 042,00	6 084,00	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	17 193,60	4 591,65	9 011,94	8 181,66
TOTAL	BIENS DE REPRISE*	64 967,71	9 848,53	24 439,92	40 527,79
TOTAL	130028 MARSEILLE VIEUX PORT FORT ST JEAN	13 979 302,49	489 414,71	1 466 031,69	12 513 270,80

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

ANNEXE 4

PARC DE STATIONNEMENT : 130028 Marseille Vieux-Port Fort Saint-Jean

DELEGANT: MÉTROLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2015

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2015	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ECART
Horaires parcs	1 655 032	1 578 666	-76 366
Abonnés parcs	177 108	182 031	4 923
Voirie			
Garantie de recettes	114 647	289 804	175 157
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	5 254	3 426	-1 828
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 952 041	2 053 928	101 887
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	57 136	58 521	1 385
Sous Total Autres Produits	57 136	58 521	1 385
Total Produits d'Exploitation	2 009 177	2 112 449	103 272
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-189 356	-196 074	-6 718
Personnel contrat à durée déterminée			0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-8 498	-7 619	879
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-34 940	-12 279	22 661
Prestations de Nettoyage	-43 473	-42 136	1 337
Prestations de Gardiennage	-14 637	-10 976	3 661
Sous Total Frais de Personnel	-290 904	-269 084	21 820
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-49 984	-48 277	1 707
Entretien : Contrats	-6 842	-11 445	-4 603
Electricité, Fluides	-41 480	-40 639	841
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-1 459	-1 842	-383
Location Matériel d'Exploitation	-5 967	-3 774	2 193
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-105 732	-105 975	-243
Actions Commerciales	-4 416	-2 055	2 361
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-15 839	-13 039	2 800
Frais Administratifs et Divers	-8 056	-2 026	6 030
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-28 311	-17 121	11 190
Total Charges Directes d'Exploitation	-424 947	-392 180	32 767
Police d'Assurances	-13 433	-14 412	-979
Sinistres	5 092	-7 079	-12 171
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-5 757	-6 088	-331
Redevances Aux Concédants	-2 270	-57	2 213
Taxes et Versements Assimilés	-104 159	-110 901	-6 742
Autres Charges et Provisions Courantes	-9 315	-2 735	6 580
Charges de Gros Entretien	-19 634	-3 895	15 739
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-52 571	-52 759	-188
Frais Généraux Siège	-130 608	-128 853	1 755
Total Autres Charges d'Exploitation	-332 655	-326 779	5 876
Total Charges d'Exploitation	-757 602	-718 960	38 643
			0
Autres Charges Non Courantes			
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-395	-395	0
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-487 271	-489 020	-1 749
Autres Provisions Non Courantes			0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-487 666	-489 415	-1 749
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	763 909	904 075	140 166
Frais Financiers	-690 166	-717 229	-27 063
Total Frais Financiers	-690 166	-717 229	-27 063
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	73 743	186 846	113 103

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(I-données comptables – exercice 2015)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I – a/b).

**PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET
PLURIANNUEL
(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2015 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2015, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2014. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2015

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2015, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions techniques

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
 - Etudes de marché,
 - Prospection et animation commerciales,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
 - Gestion des assurances (polices et sinistres).
5. Gestion de la société délégataire
 - Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque

Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement

Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement

Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation

Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.
5. Audit interne

Sécurisation des données informatiques et monétaires, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2015.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2015 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 25 avril 2016

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



ANNEXE 6

PARC DE STATIONNEMENT : 130028 Marseille Vieux-Port Fort Saint Jean

DELEGANT: MÉTROLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2015

Comparatif réalisé - budgété N	BUDGET 2015	REALISE 2015	ECART BUDGET/REALISE
Horaires parcs	1 797 700	1 578 666	-219 034
Abonnés parcs	142 100	182 031	39 931
Voirie			
Garantie de recettes	150 244	289 804	139 560
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	2 500	3 426	926
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 092 544	2 053 928	-38 616
Subventions d'exploitation			
Autres Produits		58 521	58 521
Sous Total Autres Produits	0	58 521	58 521
Total Produits d'Exploitation	2 092 544	2 112 449	19 905
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-191 516	-196 074	-4 558
Personnel contrat à durée déterminée			0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-5 500	-7 619	-2 119
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-17 700	-12 279	5 421
Prestations de Nettoyage	-40 000	-42 136	-2 136
Prestations de Gardiennage	-11 600	-10 976	624
Sous Total Frais de Personnel	-266 316	-269 084	-2 768
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-45 000	-48 277	-3 277
Entretien : Contrats	-7 500	-11 445	-3 945
Electricité, Fluides	-40 000	-40 639	-639
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-2 000	-1 842	158
Location Matériel d'Exploitation		-3 774	-3 774
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-94 500	-105 975	-11 475
Actions Commerciales	-8 244	-2 055	6 189
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-14 330	-13 039	1 291
Frais Administratifs et Divers	-4 000	-2 026	1 974
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-26 574	-17 121	9 453
Total Charges Directes d'Exploitation	-387 390	-392 180	-4 790
Police d'Assurances	-14 648	-14 412	236
Sinistres		-7 079	-7 079
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-6 278	-6 088	190
Redevances Aux Concédants	-2 293	-57	2 236
Taxes et Versements Assimilés	-71 910	-110 901	-38 991
Autres Charges et Provisions Courantes		-2 735	-2 735
Charges de Gros Entretien	-10 000	-3 895	6 105
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-54 406	-52 759	1 647
Frais Généraux Siège	-133 923	-128 853	5 070
Total Autres Charges d'Exploitation	-293 458	-326 779	-33 321
Total Charges d'Exploitation	-680 848	-718 960	-38 112
Autres Charges Non Courantes			
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-4 821	-395	4 426
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-434 380	-489 020	-54 640
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-439 201	-489 415	-50 214
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	972 495	904 075	-68 420
Frais Financiers	-668 117	-717 229	-49 112
Total Frais Financiers	-668 117	-717 229	-49 112
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	304 378	186 846	-117 532
Contrôle des Prestations Internes	-378 735	0	378 735

ANNEXE 7

PARC DE STATIONNEMENT : 130028 Marseille Vieux-Port Fort Saint-Jean

DELEGANT: MÉTROLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2015

Comparatif réalisé - budgété N+1	ANNEE 2015	BUDGET 2016	ECART BUDGET 2016/2015
Horaires parcs	1 578 666	1 615 317	36 651
Abonnés parcs	182 031	238 555	56 524
Voirie		0	
Garantie de recettes	289 804	238 800	-51 004
Prestation de services		0	
Activité de Contrôle		0	
Appels de charges amodiataires		0	
Activités annexes	3 426	3 600	174
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 053 928	2 096 272	42 344
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	58 521	53 200	-5 321
Sous Total Autres Produits	58 521	53 200	-5 321
Total Produits d'Exploitation	2 112 449	2 149 472	37 023
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-196 074	-190 263	5 811
Personnel contrat à durée déterminée		0	0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-7 619	-7 400	219
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-12 279	-17 700	-5 421
Prestations de Nettoyage	-42 136	-40 100	2 036
Prestations de Gardiennage	-10 976	-46 800	-35 824
Sous Total Frais de Personnel	-269 084	-302 263	-33 179
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-48 277	-36 000	12 277
Entretien : Contrats	-11 445	-18 900	-7 455
Electricité, Fluides	-40 639	-40 000	639
Autres Prestations Sous Traitées	0	0	0
Frais de Télécommunication	-1 842	-2 000	-158
Location Matériel d'Exploitation	-3 774	-1 000	2 774
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-105 975	-97 900	8 075
Actions Commerciales	-2 055	-4 000	-1 945
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-13 039	-13 000	39
Frais Administratifs et Divers	-2 026	-3 000	-974
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-17 121	-20 000	-2 879
Total Charges Directes d'Exploitation	-392 180	-420 163	-27 983
Police d'Assurances	-14 412	-12 578	1 834
Sinistres	-7 079	0	7 079
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-6 088	-10 481	-4 394
Redevances Aux Concédants	-57	0	57
Taxes et Versements Assimilés	-110 901	-100 323	10 578
Autres Charges et Provisions Courantes	-2 735	0	2 735
Charges de Gros Entretien	-3 895	-7 500	-3 605
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-52 759	-46 118	6 641
Frais Généraux Siège	-128 853	-142 546	-13 693
Total Autres Charges d'Exploitation	-326 779	-319 546	7 233
Total Charges d'Exploitation	-718 960	-739 710	-20 750
Autres Charges Non Courantes	0	0	0
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-395	0	395
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-489 020	-506 915	-17 895
Autres Provisions Non Courantes	0	0	0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-489 415	-506 915	-17 500
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	904 075	902 847	-1 227
Frais Financiers	-717 229	-688 955	28 274
Total Frais Financiers	-717 229	-688 955	28 274
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	186 846	213 892	27 046



QUALICONSULT EXPLOITATION

**RAPPORT DE VERIFICATION
RÉGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

ETABLISSEMENT

**INDIGO PARKING PORT ST JEAN
BOULEVARD DU LITTORAL**

13002 MARSEILLE

Diffusion : INDIGO PARK SERVICES

Vérificateur(s) : Clement CHALLIER

Date de la visite : 21/12/2015

Date d'émission du rapport : 31/12/2015

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu



SOMMAIRE

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	2
1.1 Renseignements généraux	2
1.2 Eléments d'information communiqués par le propriétaire ou exploitant (GE7§2).....	3
1.3 Eléments relatifs à la conformité de l'établissement ou de l'installation (EL19§2)	3
2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS	4
3 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	5
3.1 Description sommaire de l'établissement.....	5
3.2 Principes généraux d'alimentation	5
3.3 Installations et équipements de sécurité	5
3.4 Installations et équipements soumis à des dispositions complémentaires	5
3.5 Prescriptions particulières relevées dans le dossier GE7§2	5
4 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	5
4.1 Appareils de mesure utilisés	5
4.2 Forme des avis.....	6
4.3 Avis formulés par le vérificateur	7

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

1.1 Renseignements généraux

Propriétaire ou exploitant	INDIGO
Etablissement :	INDIGO PARKING PORT ST JEAN
Adresse :	BOULEVARD DU LITTORAL 13002 MARSEILLE
Classement de l'établissement	
Type	PS - Parcs de stationnement couverts
Catégorie	
Effectif maximum du public admissible	Non communiqué
Référentiel réglementaire applicable	Arrêté du 25 Juin 1980 : ERP du 1er groupe (4 premières catégories) Arrêté du 19 novembre 2001 : Installations électriques et Eclairage (ERP du 1er groupe postérieurs à avril 2002) Documents administratifs
Origine du classement de l'établissement et du référentiel	
Identification de l'organisme agréé	QUALICONSULT EXPLOITATION
Identification vérificateurs	Clement CHALLIER
Nature de la vérification	Vérification Réglementaire en Exploitation selon EL19
Etendue de la vérification	ensembles des installations électricité
Personne ayant accompagné le vérificateur (Nom et qualité)	Accompagné par MR CHAUCHE TECHNICIEN MAINTENANCE
Date de la fin des vérifications	21/12/2015
Registre de sécurité	Présenté
Date d'émission du rapport	31/12/2015

**1.2 Eléments d'information communiqués par le propriétaire ou exploitant (GE7§2)**

Notice de sécurité	Non présentée
Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques	Non présentés
Prescriptions imposées par le Permis de construire ou déclaration de travaux	Non présenté
Prescriptions notifiées à la suite de visite de contrôle des commissions de sécurité	Non communiqué
Historique des principales modifications effectuées depuis l'origine	Absence de modifications déclarées

1.3 Eléments relatifs à la conformité de l'établissement ou de l'installation (EL19§2)

Evaluation de la conformité acquise lors de la mise en service ou après travaux.

En l'absence de RVRAT ou de RVRE (*), l'établissement ou l'installation doit faire l'objet d'une vérification complémentaire afin d'évaluer la conformité initiale (ne faisant pas partie du présent rapport). A défaut de référentiel précis, la conformité sera appréciée par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur.

RVRAT ou ex rapport GE9	Non présenté
RVRE (ou périodique) précédent	Sans objet
Protection des structures contre la foudre : Rapport de première vérification complète	20141934402/86.2.1.R
Modifications depuis la précédente visite	Absence de modifications déclarées

(*) L'absence de RVRAT ou de RVRE, ou la réalisation de travaux sans RVRAT fait l'objet d'une observation au §4.3 par référence à l'article EL19§2.



2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Obs. n°	ARTICLE DU REGLEMENT	OBSERVATIONS	Suite donnée
Absence d'observation			



3 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINCTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

3.1 Description sommaire de l'établissement

Nombre de bâtiments	1
Nombre de niveaux par bâtiment	5
Utilisation principale des bâtiments	PARKING SOUTERRAIN SUR 4 NIVEAU EN SOUS SOLS

3.2 Principes généraux d'alimentation

Source normale	Alimentation par réseau public Basse Tension
Source de remplacement éventuelle	Sans objet
Source(s) de sécurité (installations électriques de sécurité)	Sans objet

3.3 Installations et équipements de sécurité

Eclairage de sécurité > 19/11/2001	Eclairage d'évacuation par source centralisée a batterie d'accumulateurs
<19/11/2001 et >25/06/1980	Sans objet
<25/06/1980	Sans objet
Source de sécurité Caractéristiques	Sans objet
Installation de désenfumage mécanique	Sans objet
Installation de SSI	Sans objet
Ascenseurs handicapés (Selon AS4)	Sans objet
Surpresseur incendie	Sans objet
Surpresseur d'installation d'extinction automatique	Sans objet

3.4 Installations et équipements soumis à des dispositions complémentaires

VMC permanente	Sans objet
Extraction mécanique d'une grande cuisine / îlot de cuisson	Sans objet
Appareils de cuisson	Sans objet
Système de protection contre la foudre (Paratonnerre)	Sans objet

3.5 Prescriptions particulières relevées dans le dossier GE7§2

Non communiquées

4 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINCTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

4.1 Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de la prise de terre	Sans objet pour cette vérification
Mesure de la résistance de la boucle de défaut	PONTA OHMS lcd 100 090 -109
Mesure de la résistance de continuité des circuits de protection et isolement	MX 435 de chez Metrix N° 090-65
Essai de fonctionnement des dispositifs différentiels a courant résiduel	PONTA-MESURE de chez pontalier pm3 bs 090-108
Essai de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement	Sans objet pour cette vérification



4.2 Forme des avis

L'analyse du rapport mentionne article par article et dans l'ordre des articles des textes réglementaires, l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'établissement concerné afin d'informer le chef d'établissement ou les commissions de sécurité :

- de l'absence de modifications depuis la dernière vérification (voir tableau 1.3), conformément à l'article EL19 le maintien de l'état de conformité est apprécié au travers de l'absence de modifications depuis la dernière vérification
- de l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils d'utilisation visé aux articles EL8§3, EL10§4, EL11§3, EL11§7, EC5§5; EC6§6 (examen visuel), EL18§1, EL18§4, EC13, EC14§3 (examen documentaire);
- de l'existence d'un relevé des essais incombant à l'exploitant visé aux articles EL18§4, EC13, EC14§3 (examen documentaire);
- du maintien en l'état des installations d'éclairage normal et de sécurité et des appareils d'éclairage visé aux articles EL18§1, EC13, EC14§3 (examen documentaire), EC7 (essais de fonctionnement);
- du bon état apparent de l'éventuel système de protection des structures contre la foudre (paratonnerre) visé à l'article EL18§1 (examen visuel et documentaire).

Chaque installation ou partie d'installation vérifiée fait l'objet d'un des avis suivants :

- Satisfaisant (S) : exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
- Non Satisfaisant (NS) : cas ne faisant pas l'objet d'un avis satisfaisant ou non vérifié
- Non Vérifié (NV) : la non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation (NVE) ou d'inaccessibilité (NVI) est signalée et motivée au sein du rapport.
- Non Applicable (NA) : disposition non applicable à l'installation ou à l'établissement.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public.

Les anomalies constatées lors des vérifications donnent lieu à des observations clairement formulées.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas d'un référentiel réglementaire précis, tel que défini ci-dessus, l'avis formulé fait l'objet d'un commentaire explicatif. L'ensemble de ces observations détaillées fait l'objet d'une liste récapitulative établie au chapitre 2 du rapport, numérotée en une série unique, avec localisation des parties d'installations concernées. Lorsque les observations concernent un même type d'installation ou de dispositif de sécurité (clapets, volets, etc.), elles sont regroupées.

Si malgré, tout le soin apporté à la vérification in situ et à la rédaction du rapport, vous constatez des erreurs, omissions ou des anomalies non signalées (dues à des installations inaccessibles, matériel non présenté,...) nous vous remercions de bien vouloir nous en tenir informé.

4.3 Avis formulés par le vérificateur

VERIFICATION DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE SECURITE ERP DU 25 JUNI 1980 MODIFIE, SELON L'ARTICLE EL19 DISPOSITIONS GENERALES – ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES – CHAPITRE VII – INSTALLATIONS ELECTRIQUES – ARTICLE EL 19

Articles visés	DISPOSITION	AVIS
EL19§2	Absence de modification depuis la dernière vérification. Les travaux visés chapitre 1.3 doivent faire l'objet d'un RVRAT <i>Commentaire : Evaluation des éléments relatifs à la conformité initiale ou modifications depuis la dernière vérification.</i>	S
INSTALLATIONS ELECTRIQUES		
EL4§4	Alimentation par la source de remplacement de l'éclairage de remplacement, des chargeurs des sources centralisées et des circuits des BAES <i>Commentaire : Si source de remplacement existante.</i>	NA
EL4§4	La défaillance de la source de remplacement entraîne le fonctionnement de l'éclairage de sécurité <i>Commentaire : Si source de remplacement existante.</i>	Voir EC7
EL4§4	BAEH associés au BAES dans les locaux à sommeil selon les conditions particulières <i>Commentaire : J 30 , O 15 , R 27, U 32 et PE36</i>	NA
EL5§1	Accès des locaux de service électrique réservé aux personnes qualifiées	S
EL5§4	Existence de moyens d'extinction adaptés aux risques électriques dans les locaux de service électrique	S
EL5§5	Eclairage de sécurité des locaux de service électrique par installation fixe et par bloc autonome portable d'intervention (BAPI)	S
EL8§3 1^{er} alinéa	Maintien des conditions de ventilation des locaux et enveloppes contenant des batteries d'accumulateurs <i>Commentaire : (NF C 15-100 article 554-2)</i>	NA
EL10§4	Maintien de l'obturation selon l'article 527.2 de la NF C 15-100 du degré Coupe Feu de traversée des parois présentant un degré CF par des canalisations électriques.	S
EL11§3	Maintien de la conformité aux normes C 15-150-1 et C 15-150-2 des enseignes et tubes à décharge à HT	NA
EL11§3	Classement des enveloppes supportant des enseignes <i>Commentaire : (M3 ou 750° C).</i>	NA
EL11§4	Dans les locaux et dégagements accessibles au public, les dispositifs de commande ou de protection non prévus pour être commandés par le public sont à 2,50 m du sol ou sous la dépendance d'une clé ou d'un outil	S
EL11§7	Absence de fiches multiple. Prises de courant en nombre adapté pour limiter l'emploi de socles mobiles et disposées pour réduire la longueur des canalisations mobiles afin que celles-ci ne puissent pas faire obstacle à la circulation	S
EL15§3 EL8§3 2^{ème} alinéa EL17	Report au poste de sécurité, ou dans un emplacement non accessible au public et habituellement surveillé, de la signalisation de la coupure des dispositifs de charge des batteries d'accumulateurs alimentant des installations de sécurité et de la signalisation des défauts d'isolement signalés par les CPI sur les installations de sécurité <i>Commentaire : Regroupement de EL8 §3, EL15 §3 et de EL17</i>	NA
EL18§1	Installations entretenues et maintenues en bon état de fonctionnement. <i>Commentaire : Service ou Contrat de maintenance et traçabilité des opérations (registre d'entretien)</i>	S
EL18§1	Système de protection contre la foudre (paratonnerre) <i>Commentaire : bon état apparent</i>	NA
EL18§1	Les défauts et les défauts d'isolement doivent être réparés dès leur constatation. <i>Commentaire : Observations Décret 14/11/88 et observations anciens rapports ERP.</i>	S
EL18§2	Présence physique d'une personne qualifiée pendant la présence du public pour assurer l'exploitation et l'entretien quotidien <i>Commentaire : Non applicable en 3^{ème} et 4^{ème} catégorie sauf demande de la commission de sécurité</i>	S
EL18§3	Maintenance et exploitation de l'éclairage de sécurité	S
EL18§4	Entretien régulier des GES et mention des essais périodiques dans un <u>registre d'entretien</u> tenu à la disposition de la commission de sécurité Vérification bimensuelle, essais mensuels (charge > 50%) <i>Commentaire : Service ou contrat de maintenance et essais incombant à l'exploitant et traçabilité des opérations.</i>	NA

Articles visés	DISPOSITION	AVIS
ECLAIRAGE NORMAL		
EC5§5	Appareils mobiles d'éclairage placés en dehors des axes de circulation et alimentés selon EL11 §7 (éclairage d'appoint seulement)	NA
EC6§5	Appareils d'éclairage fixes ou suspendus	NA
EC6§6	Utilisation limitée de lampes à décharge à amorçage long (t > 15s)	NA
ECLAIRAGE DE SECURITE		
EC7	L'éclairage de sécurité est à l'état de veille pendant l'exploitation de l'établissement.	S
EC7	En cas de défaillance de l'éclairage normal/remplacement, l'éclairage de sécurité est mis ou maintenu en service.	S
EC7	En cas de disparition de l'alimentation normal/remplacement, l'éclairage de sécurité est alimenté par une source de sécurité dont la durée de fonctionnement assignée est ≥ 1H <i>Commentaire : Source centralisées ou BAES</i>	S
EC9§1	L'éclairage d'évacuation éclaire les indications de balisage visées par l'article CO42	S
EC13	Existence d'un stock de lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité	S
EC13	Notice descriptive des conditions de maintenance et de fonctionnement annexée au registre de sécurité	S
EC13	Maintenance des blocs autonomes réalisée selon NF C 71-830 – Essais mensuels et semestriels par l'exploitant, maintenance et essais annuels par une personne qualifiée. Consignation dans le registre de sécurité. <i>Commentaires :</i> - <i>Etiquettes de maintenance et consignation des opérations annuelles dans le registre de sécurité.</i> - <i>Voir EC14 §3 pour les essais réalisés par exploitant.</i>	S
EC14§3	L'exploitant doit s'assurer périodiquement : une fois par mois : du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel) ; de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale ; Ces opérations peuvent être effectuées automatiquement par l'utilisation de blocs autonomes comportant un système automatique de test intégré (SATI) conforme à la norme en vigueur. Les interventions ci-dessus et leurs résultats doivent être consignés dans le registre de sécurité. <i>Commentaire : Essais incombant à l'exploitant et traçabilité des opérations dans le registre de sécurité.</i>	S
EC14§3	L'exploitant doit s'assurer périodiquement : une fois tous les six mois : de l'autonomie d'au moins 1 heure. Dans les établissements comportant des périodes de fermeture, ces opérations doivent être effectuées de telle manière qu'au début de chaque période d'ouverture au public l'installation d'éclairage ait retrouvé l'autonomie prescrite. Ces opérations peuvent être effectuées automatiquement par l'utilisation de blocs autonomes comportant un système automatique de test intégré (SATI) conforme à la norme en vigueur. Les interventions ci-dessus et leurs résultats doivent être consignés dans le registre de sécurité. <i>Commentaire : Essais incombant à l'exploitant et traçabilité des opérations dans le registre de sécurité.</i>	S



QUALICONSULT EXPLOITATION



CODE DU TRAVAIL

**(Article R4226-16 du Code du travail)
RAPPORT DE VERIFICATION
PERIODIQUE DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUES**

ETABLISSEMENT

**INDIGO PARKING PORT ST JEAN
BOULEVARD DU LITTORAL**

13002 MARSEILLE

Date d'émission : 31/12/2015

Diffusion : INDIGO PARK SERVICES

Vérificateur : Clement CHALLIER

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

E rapport_elec V 5e/ERN

E RAPPORT

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.85-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr

Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2016



SOMMAIRE

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS.....	2
2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON-CONFORMITES CONSTATEES	3
3 – VERIFICATION DES INSTALLATIONS – MESURES ET ESSAIS	4
3-1 Signification des abréviations.....	4
3-2 Appareils de mesure utilisés (Marque, Type et identification interne « Société »)	5
3-3 Tableaux et circuits de distribution	6
3-4 Circuits terminaux : Récepteurs – Appareils d'éclairage – Prises de courant	8
3-5 Mesure de la résistance des prises de terre.....	9
3-6 Vérification des Contrôleurs Permanents d'Isolément.....	9

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Etablissement	INDIGO PARKING PORT ST JEAN
Adresse :	BOULEVARD DU LITTORAL 13002 MARSEILLE
Téléphone	0491452493
Employeur	INDIGO
Activité principale	PARKING SOUTERRAIN SUR 4 NIVEAU EN SOUS SOLS
Domaine de tension	BT
Etendue de la vérification	- Vérification des installations électriques (visibles et accessibles) à l'exception des locaux, circuits, récepteurs et appareils d'utilisation identifiés "NI-" dans la suite du présent rapport - L'employeur est tenu de faire faire procéder à la vérification des installations non examinées et à la réalisation des essais non effectués dans le cadre de la présente vérification et à la vérification des circuits, locaux, récepteurs et appareils d'utilisation identifiés NI dans la suite du présent rapport - Les coupures ont été autorisées partiellement (Les circuits pour lesquels les essais n'ont pas été effectués sont identifiés NI dans la suite du présent rapport)
Personne chargée de la surveillance des installations (nom et qualité)	MR CHAUCHE TECHNICIEN MAINTENANCE
Personne ayant accompagné le vérificateur (nom et qualité)	MR CHAUCHE TECHNICIEN MAINTENANCE
Personne a qui est fait le compte rendu de fin de visite	MR DEVILLE RESPONSABLE BATIMENT
Nature de la vérification	Périodique N1
Nom du ou des vérificateurs	Clement CHALLIER
Référence du rapport de vérification initiale ou périodique complet	VERITAS, Référence 1934402/86.2.1.R, Année : 2014
Date de la précédente vérification	14/12/2014
Date et durée de la vérification	21/12/2015; 1/2 journée
Registre de contrôle	Visé lors de notre visite
Modification de structure, extension ou nouvelle affectation des locaux	Pas de modification signalées ou constatées



2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON-CONFORMITES CONSTATEES

* « A » (ancienne) : observations relatives aux non-conformités relevées lors des vérifications précédentes

* « N » (nouvelle) : observations relatives aux non-conformités relevées lors de la présente vérification

* Numérotation continue (NC1, NC2, ...NCn) faisant référence à l'article correspondant du décret et le cas échéant à l'arrêté d'application.

** Arrêtés d'application en fonction de la date de mise en service de l'installation, voir détail au chapitre IV

Obs. n°	Article Décret / Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée (A ou N)
NC1	R4215-10	NFC 15-100/ 514	INDIGO - R-1 - local tgbt TGBT - Non identifié (Q17) Absence de repérage du circuit. Identifier et repérer le circuit.	N



3 – VERIFICATION DES INSTALLATIONS – MESURES ET ESSAIS

La vérification des installations électriques concerne la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques à l'exclusion de tout autre objectif, tel que la protection contre la foudre, le fonctionnement et la sélectivité des installations électriques, la protection des biens et de l'environnement.

Les matériels électriques répondant aux normes et directives européennes les concernant concrétisées par un marquage officiel (Exemple : marquage CE) leur apporte une présomption de conformité. Les examens sont alors limités à leur adaptation aux conditions d'usage et leur état apparent sans autre vérification.

Les observations relatives aux non conformités constatées par référence aux dispositions réglementaires visées ci-après sont listées au chapitre II sous forme de constatation, localisation et préconisation. Les préconisations ne sont pas exhaustives, elles indiquent une des solutions envisageables pour remédier à la non conformité. Il appartient au chef d'établissement de choisir la solution lui semblant être la plus adaptée aux conditions d'exploitation de son établissement.

Si malgré, tout le soin apporté à la vérification in situ et à la rédaction du rapport, vous constatez des erreurs, omissions ou des anomalies non signalées (dues à des installations inaccessibles, matériel non présenté,...) nous vous remercions de bien vouloir nous en tenir informé.

- La valeur d'isolement des matériels mobiles et portatifs a main présentés, des matériels fixes et semi fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse et des circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs de protection contre les contacts indirects est défectueux ou absent doit être indiquée.

- Lorsqu'il n'a pas été procédé à la vérification de la continuité de la mise à la terre de certains appareils d'éclairage (soit placés sous enveloppe fermée et non rendus accessibles, soit placés en hauteur), en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage (pour les appareils en hauteur), il devra préalablement être procédé à cette vérification.

Une observation ne portant pas sur les résultats des mesures et essais peut néanmoins apparaître dans les chapitres III. 3 et III.4. sous réserve de ne pas alourdir l'exploitation du rapport. Dans ce cas, elle est explicitée au chapitre II (Récapitulation détaillée des observations).

Pour la description des installations non mentionnées dans le présent rapport, il conviendra de se reporter au rapport de vérification initiale ou « périodique complet » référencé au chapitre I.

Une mise à jour complète des rapports sera effectuée tous les quatre ans.

Vérifications périodiques, vérification de la continuité de mise à la terre par échantillonnage : cet échantillonnage est effectué par local ou groupe de locaux et clairement identifié (la totalité des PC des locaux de bureaux doit être vérifiée au bout de deux vérifications et la totalité des appareils d'éclairage fixes doit être vérifiée au bout de trois vérifications).

Prévention des risques d'explosion : Conformément au Décret 2002-1533 du 24/12/02 « relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions applicable aux lieux de travail » modifiant le chapitre II du titre III du livre II du Code de Travail et ses arrêtés d'application (8 et 28 juillet 2003), le chef d'établissement doit :

- procéder à l'évaluation des risques spécifiques créés ou susceptibles d'être créés par des atmosphères explosives dans son ou ses établissements (article R.4227-46, 47, 48 du Code du Travail); et s'il ya lieu établir le Document Relatif à la Protection contre les Explosions « DRPE » (article R.4227-53 du Code du Travail) et prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Prévention des risques d'explosion : L'employeur doit

- procéder à l'évaluation des risques spécifiques créés ou susceptibles d'être créés par des atmosphères explosives dans son établissement (article R 4227-46, 47, 48 du Code du Travail) et s'il y a lieu établir le Document Relatif à la Protection contre les Explosions « DRPE » (article R 4227-53 du Code du Travail) et prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

3-1 Signification des abréviations

SF : Sectionneur fusibles	Db : Disjoncteur courbe B	Dbr : Disjoncteur de branchement	Rmt : Relais magnéto thermique
FU : Fusibles suivi du type (gl, gG, gF, aM, aD)	Dd : Disjoncteur courbe d	Dm : Disjoncteur moteur	Rm : Relais magnétique
IF : Interrupteur fusibles	Dz : Disjoncteur courbe Z	C : Contacteur	Rt : Relais thermique
DI : Disjoncteur courbe L	Dk : Disjoncteur courbe K	CD: Discontacteur	I : Interrupteur
Du : Disjoncteur courbe U	Dma : Disjoncteur courbe MA	ID : Interrupteur Différentiel	P.C : Raccordement par prise de courant
Dc : Disjoncteur courbe C	D : Disjoncteur d'usage général	S : Sectionneur	P.I : Protection interne
Canalisation nature : R2V, AR2V, H07RNF, FRN05VVU, A05VVU, H05VVF, A05VVF, VGV, H07V, CR1 (caractéristiques détaillées conducteurs et câbles : Tableau 52A de la NFC 15100).L'indication « G » dans la colonne section précise que le conducteur de protection est intégré au câble multiconducteurs (ex : 3G6mm2).			



3-2 Appareils de mesure utilisés (Marque, Type et identification interne « Société »)

Mesure de la résistance de la prise de terre : .

Sans objet pour cette vérification

Mesure de la résistance de la boucle de défaut

PONTA OHMS lcd 100 090 -109

Mesure de la résistance de continuité des circuits de protection

MX 435 de chez Metrix N° 090-65

Essai de fonctionnement des dispositifs différentiels a courant résiduel

PONTA-MESURE de chez pontalier pm3 bs 090-108

Essai de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement

Sans objet pour cette vérification

Mesure d'isolement des canalisations, récepteurs et appareils d'éclairage

MX 435 de chez Metrix N° 090-65



3-3 Tableaux et circuits de distribution

(Nouveaux, non inspectés ou faisant apparaître une non conformité pour l'étendue de la vérification)

Etendue de la Vérification : protection contre les surintensités ; présence d'un conducteur de protection pour tout circuit ; fonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel ; continuité des circuits de protection ; isolement des circuits.

- Iz : Courant admissible dans la canalisation (à l'exception des circuits de section 1,5 ou 2,5 mm²) ; ** Voir chapitre III.1 pour la signification des abréviations utilisées ; *** f : pouvoir de coupure obtenue par filiation ; NIH : Non inspecté pour cause de hauteur sans moyen d'accès ; NIF : Non inspecté local fermé ; NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage ; NIA : Non inspecté pour faute d'accessibilité ; NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation ; Temp. : Temporisations ; If : intensité de fonctionnement ; Isol. : Isolement ; Cont.: Continuité.
- L'absence d'indication dans la colonne essai d'un dispositif différentiel (Colonne If) signifie le bon fonctionnement de celui-ci

TABLEAUX Emplacement et désignation	Nature	Section (mm ²)	Iz* (A)	Type **	Calibre (A)	PdC (KA) ***	Idn (A)	Temp (s)	If (A)	Isol (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°
INDIGO												
R-1												
ACCEUIL												
TD BUREAU SALLES DE												
REPOS												
Ik3 (KA) = 3												
interrupteur général				I	4X40							
protection voyant	R2V	3G1,5		Dc	10+N	4,5	0,3					
départ éclairage zone non public	R2V	3G1,5		Dc	10+N	4,5	0,3					
départ éclairage zone public	R2V	3G1,5		Dc	10+N	4,5	0,3					
départ prise non public	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,03					
départ prise public	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,03					
départ covecteur bureau accueil	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
départ covecteur vestiaire	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
départ covecteur vestiaire	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
VMC	R2V	3G1,5		Dc	10+N	4,5	0,3					
Chauffe eau 1	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
Sèche mains	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
pompe	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
Chauffe eau 2	R2V	3G2,5		Dc	16+N	4,5	0,3					
alarme incendie	R2V	3G1,5		Dc	6+N	4,5	0,3					
Climatiseur 2	R2V	3G2,5		Dc	20+N	4,5	0,3					
Prises de courant GE	R2V	3G2,5		Dc	20+N	4,5	0,3					
Eclairage GE	R2V	3G1,5		Dc	10+N	4,5	0,3					
LOCAL TECHNIQUE ACCUEILL												
TD ONDULER												
Ik3 (KA) = 3.1												
interrupteur général+mx				I	4X40							
protection AU				Dc	10+N	4,5	0,3		NIE			
protection voyant				Dc	10+N	4,5	0,3		NIE			
protection relaying				Dc	10+N	4,5						
Prises de courant onduler	R2V	3G2,5		Db	16+N	4,5	0,03		NIE			
Prises de courant onduler	R2V	3G2,5		Db	16+N	4,5	0,03		NIE			
Prises de courant onduler	R2V	3G2,5		Db	16+N	4,5	0,03		NIE			
Prises de courant onduler	R2V	3G2,5		Db	16+N	4,5	0,03		NIE			
Général ca et peage	R2V	5G10	63	ID	4X63		0,3		NIE			
Général ca et peage	R2V	5G10	63	ID	4X63		0,3		NIE			
Général ca et peage	R2V	5G6	40	ID	4X40		0,3		NIE			
Général exploitation	R2V	5G6	40	ID	4X40		0,3		NIE			
réserve				Db	10+N	4,5	0,3		NIE			
réserve				Db	10+N	4,5	0,3		NIE			
alarme intrusion				Db	10+N	4,5	0,3		NIE			
LOCAL GE												
TD TGS												
Ik3 (KA) = 8												
interrupteur général				I	4X400							
présence tension				Dc	10+N	f10	0,3		NIE			
parafoudre	R2V	5G6	40	D	4X40	20	0,3		NIE			
Eclairage ascenseur	R2V	3G1,5		Dc	10+N	f10	0,3		NIE			
alimentation ascenseur	R2V	5G1,5		Dk	4X10	f10	0,3		NIE			
Eclairage ascenseur	R2V	3G1,5		Dc	10+N	f10	0,3		NIE			
alimentation ascenseur	R2V	5G1,5		Dk	4X10	f10	0,3		NIE			



TABLEAUX Emplacement et désignation	Nature	Section (mm ²)	Iz* (A)	Type **	Calibre (A)	PdC (KA) ***	Idn (A)	Temp (s)	If (A)	Isol (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°
tab extracteur niv- 1	R2V	5G10	63	Dc	4X63	25	0,3		NIE			
tab extracteur niv- 2	R2V	5G10	63	Dc	4X40	10	0,3		NIE			
tab extracteur niv- 3	R2V	5G10	63	Dc	4X40	10	0,3		NIE			
tab extracteur niv- 4	R2V	5G10	63	Dc	4X50	25	0,3		NIE			
tab insuflateur niv- 2	R2V	3G6	32	Dc	4X32	10	0,3		NIE			
tab insuflateur niv- 3	R2V	3G6	32	Dc	4X32	10	0,3		NIE			
tab insuflateur niv- 4	R2V	3G6	32	Dc	4X32	10	0,3		NIE			
insuflateur tunnel	R2V	5G1,5	32	Dc	3X10+N	10	0,3		NIE			
armoir sprinkler	R2V	5G10	63	Dc	4X50	25	0,3		NIE			
auxiliaire GE	R2V	3G2,5		Dc	2X16	10	0,3		NIE			
airlone commende pompier	R2V	3G2,5		Dc	2X16	10	0,3		NIE			
alarme incendie	R2V	3G2,5		Dc	2X16	10	0,3		NIE			
AES incendie	R2V	3G2,5		Dc	2X16	10	0,3		NIE			
AES BS	R2V	3G2,5		Dc	2X16	10	0,3		NIE			
ALIM RAMEAU	R2V	3G6	32	Dc	4X32	10	0,3		NIE			
LOCAL TGBT												
TRBT												
Ik3 (KA) = 20												<2
interrupteur général				I	4X400							
alimentation délestage	R2V	3G1,5		Dc	6+N	20	0,3					
ref tension GE	R2V	3G1,5		Dc	10+N	20	0,3					
réserve	R2V	3G1,5		Dc	10+N	20	0,03					
alimentation TGBT	R2V	5G10	160	D	4X160	20	1					
alimentation TGS				D	4X160	20	1					
TGBT												<2
Ik3 (KA) = 18												
interrupteur général				D	4X80	36	1					
protection AU				Dc	10+N	f20	0,3					
départ td2	R2V	5G6	40	Dc	4X40	f20	0,3					
départ td3	R2V	5G6	40	Dc	4X40	f20	0,3					
départ td4	R2V	5G6	40	Dc	4X40	f20	0,3					
départ TD exploitation	R2V	5G6	40	Dc	4X40	f20	0,3					
protection relayage	R2V	3G1,5		Dc	10+N	f20	0,3					
4 protection éclairage files 1	R2V	5G1,5		Db	4X10	f20						
3 départ éclairage	R2V	3G1,5		Db	10+N	f20	0,3					
Prises de courant service	R2V	3G2,5		Dc	16+N	f20	0,03					
départ onduleur	R2V	5G6	40	Dc	4X40	f20	0,3					
9 départ éclairage	R2V	3G1,5		Db	10+N	f20	0,3					
Non identifié (Q17)				Db	16+N							NC1

**3-4 Circuits terminaux : Récepteurs – Appareils d'éclairage – Prises de courant**

(Nouveaux, non inspectés ou faisant apparaître une non conformité pour l'étendue de la vérification)

Etendue de la Vérification : protection contre les surintensités ; continuité des circuits de protection ; isolement des récepteurs et appareils d'éclairage.

NIH : Non inspecté pour cause de hauteur sans moyen d'accès ; NIF : Non inspecté local fermé ; NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage ; NIA : Non inspecté pour faute d'accessibilité ; NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation ; Cont.: Continuité ; Isol. :Isolement - CI2 :Classe 2 ; CI3 : Classe 3 (TBTS ou TBTP) ; Instal. : Installés ; Vérif. : Vérifiés ; Acces. : Accessibles ;

* CE : Indication du marquage CE Pour les équipements de travail

Voir chapitre III.1 pour la signification des autres abréviations utilisées.

Emplacement et désignation	Quantité*	Vérif.	Section (mm ²)	In (A)	Type	Calibre (A)	Isol. (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°	Année.
INDIGO										
R-1										
ACCEUIL										
4 Eclairage	4	4						<2		2015
10 Prise(s) de courant	10	10						<2		
photocopieur	1				PC			<2		
postes informatique	5				PC			<2		



3-5 Mesure de la résistance des prises de terre

PRISE DE TERRE				
EMPLACEMENT - DESIGNATION	Mesure effectuée	Valeur relevée (Ohms)	Valeur précédente (Ohms)	Obs N°
INDIGO - R-1 - accueil Prise de terre des masses BT (RA) Ensemble interconnecté	Barrette ouverte Barrette fermée Mesure de l'impédance de boucle valeurs satisfaisantes	NIE 1 Ω	NIE 1 Ω	

NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage, NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation

3-6 Vérification des Contrôleurs Permanents d'Isolément

SANS OBJET

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2015

**4 place de la Pyramide Immeuble Ile de France - Bâtiment A
92800 Puteaux / La Défense**

**Société anonyme
N° RCS 304646078**

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE.....</u>	<u>2</u>
<u>BILAN - ACTIF.....</u>	<u>3</u>
<u>BILAN - PASSIF.....</u>	<u>4</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>5</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT (suite).....</u>	<u>6</u>
<u>Faits caractéristique et changement de méthode.....</u>	<u>7</u>
<u>Règles et méthodes comptables.....</u>	<u>8</u>
<u>Règles et méthodes comptables (suite).....</u>	<u>9</u>
<u>Etat de l'actif immobilisé.....</u>	<u>10</u>
<u>Etat des amortissements.....</u>	<u>11</u>
<u>Etat des provisions.....</u>	<u>12</u>
<u>Etat des échéances des créances et des dettes.....</u>	<u>13</u>
<u>Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....</u>	<u>14</u>
<u>Liste des filiales et des participations.....</u>	<u>15</u>
<u>Variation des capitaux propres.....</u>	<u>16</u>
<u>Engagements hors bilan.....</u>	<u>17</u>
<u>Fiscalité différée ou latente.....</u>	<u>18</u>
<u>Charges et produits exceptionnels.....</u>	<u>19</u>
<u>Opérations avec les entreprises liées.....</u>	<u>20</u>

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

BILAN-ACTIF	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	213 560 792	109 133 610	104 427 181	108 740 264
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles	29 674 453		29 674 453	6 155 262
TOTAL immobilisations incorporelles	243 235 245	109 133 610	134 101 635	114 895 526
Terrains	1 954 276		1 954 276	
Constructions	59 267 788	21 905 928	37 361 860	19 341 283
Installations techniques, matériel	2 383 679	1 268 077	1 115 602	1 191 214
Autres immobilisations corporelles	436 522	373 553	62 968	34 981
Immobilisations en cours	637 652		637 652	124 310
Avances et acomptes	84 065		84 065	97 773
TOTAL immobilisations corporelles	64 763 982	23 547 558	41 216 424	20 789 560
Participations	13 958 204	772 827	13 185 377	15 555 377
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				18 651 659
Autres immobilisations financières	217 426		217 426	2 508 540
TOTAL immobilisations financières (2)	14 175 630	772 827	13 402 803	36 715 575
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	322 174 857	133 453 996	188 720 861	172 400 661
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	960 193		960 193	954 053
Clients et comptes rattachés	7 272 779	775 060	6 497 720	5 582 782
Autres créances	14 641 785	38 437	14 603 348	16 164 854
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	21 914 564	813 497	21 101 067	21 747 637
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	587 173		587 173	542 447
TOTAL Disponibilités	587 173		587 173	542 447
Charges constatées d'avance (3)	3 445 431		3 445 431	3 610 731
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	26 907 361	813 497	26 093 864	26 854 867
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				34 618
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	349 082 218	134 267 492	214 814 726	199 290 146
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				1 668 367
(3) dont à plus d'un an :				

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2015

BILAN-PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel	16 431 968	16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 916 610	10 825 027
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 643 197	1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716	5 335 716
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		39 724 912
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 325 884	2 502 067
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	37 653 374	76 462 886
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	212 898	52 405
Provisions pour charges	2 050 642	1 011 872
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 263 540	1 064 277
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 237 640	39 323 025
Emprunts et dettes financières divers	104 039 542	31 859 684
TOTAL Dettes financières (1)	105 277 181	71 182 710
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	445 653	465 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 543 701	5 102 419
Dettes fiscales et sociales	3 589 318	3 650 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 975 232	18 313 167
Autres dettes	20 844 960	17 627 230
TOTAL Dettes (1)	63 398 866	45 158 049
Produits constatés d'avance (1)	6 221 764	5 422 225
TOTAL DETTES (IV)	174 897 812	121 762 983
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	214 814 726	199 290 146
(1) dont à plus d'un an	95 679 509	63 702 826
dont à moins d'un an	79 218 303	58 060 157
(2) dont concours bancaires courants et soldes débiteurs de banque :	1 237 640	640 476

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	76 802 342	37 220 448
Chiffre d'affaires net	76 802 342	37 220 448
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	272 962	225 624
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 789 675	1 207 836
Autres produits	6 256	1 577 928
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	79 871 236	40 231 836
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	29 801 184	15 426 368
Impôts, taxes et versements assimilés	1 944 515	893 638
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	11 153 923	5 301 801
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	601 799	2 024 337
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 505 760	138 982
Autres charges	20 802 320	8 969 679
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	65 809 501	32 754 805
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 061 735	7 477 031
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	2 640 647	641 826
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	145 399	94 264
Autres intérêts et produits assimilés (3)	35 507	15 119
Reprises sur provisions et transferts de charges	130 000	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 951 553	751 208
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 248 620	706 734
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 248 620	706 734
RÉSULTAT FINANCIER	1 702 933	44 475
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	15 764 668	7 521 506

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2015

	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	879 585	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 017 989	12 173
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 897 574	12 173
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	699 795	2 942
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 066 555	3 260 835
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 766 350	3 263 777
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 131 224	-3 251 604
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	7 570 008	1 767 835
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	84 145 703	40 995 218
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	74 819 819	38 493 151
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	9 325 884	2 502 067
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	2 821 276	750 365
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	1 066 925	579 850
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

L'exercice antérieur clos au 31 décembre 2014 était d'une durée de 6 mois. Dans ce cadre, le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 n'est pas comparable avec celui de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice .

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2015

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2015

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les compte comptes consolidés au 31/12/2015 des sociétés :

- SAS INFRAFOCH TOPCO - 4, place de la Pyramide - Immeuble ile de France - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INFRA PARK - 4, place de la Pyramide - Immeuble ile de France - 92800 Puteaux la Défense.

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		222 046 276		31 168 911
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		222 046 276		31 168 911
Terrains				1 954 276
Constructions	Sur sol propre	24 054 746		17 588 487
	Sur sol d'autrui	136 488		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 402 477		132 359
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 183 745		53 029
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	60 843		26 991
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique	339 026		
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		124 310		637 651
Avances et acomptes		97 773		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		36 399 407		20 392 793
Participations		13 958 204		
Créances rattachées à des participations		18 651 659		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 508 540		195 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		35 118 402		195 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		293 564 085		51 756 704

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		9 032 847	947 095	243 235 245	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		9 032 847	947 095	243 235 245	
Terrains				1 954 276	
Constructions	Sur sol propre	-7 562 567		49 205 800	
	Sur sol d'autrui			136 488	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-390 665		9 925 501	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-146 905		2 383 679	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	-9 662		97 496	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			339 026	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		124 309		637 652	
Avances et acomptes		13 708		84 065	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		-7 971 782		64 763 982	
Participations				13 958 204	
Créances rattachées à des participations			18 651 659		
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		2 486 113		217 426	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		2 486 113	18 651 659	14 175 630	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		3 547 178	19 598 754	322 174 857	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		103 808 063	3 304 775	247 299	106 865 538
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		103 808 063	3 304 775	247 299	106 865 538
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	10 579 287	6 680 955		17 260 242
	Sur sol d'autrui	17 608	1 950		19 558
	Installations générales, agencements	3 507 927	1 008 587		4 516 513
Installations techniques, matériels et outillages		992 532	227 510		1 220 041
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	23 206	9 032		32 238
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	339 026			339 026
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		15 459 585	7 928 034		23 387 619
TOTAL GENERAL (I+II)		119 267 648	11 232 808	247 299	130 253 157

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	34 618		34 618	
Primes de remboursement des obligations				

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 064 277	1 505 760	306 497	2 263 540
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	1 064 277	1 505 760	306 497	2 263 540
Provisions sur immos incorporelles	3 342 687	905 016	1 979 631	2 268 072
Provisions sur immos corporelles	150 261	48 036	38 358	159 940
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	902 827		130 000	772 827
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	2 483 478	601 799	2 310 218	775 060
Autres provisions pour dépréciations	38 437			38 437
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	6 917 691	1 554 851	4 458 207	4 014 335
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7 981 967	3 060 612	4 764 704	6 277 875
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 107 560	2 616 715	
Dont dotations et reprises financières			130 000	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		953 052	2 017 989	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières		217 426		217 426
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)		217 426		217 426
Clients douteux ou litigieux		906 215	906 215	
Autres créances clients		6 366 564	6 366 564	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 828 959	5 828 959	
	Autres impôts			
	Divers	781 941	781 941	
Groupes et associés		6 821 718	6 821 718	
Débiteurs divers		1 209 166	1 209 166	
Charges constatées d'avance		3 445 431	165 300	3 280 131
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		25 359 995	22 079 864	3 280 131
TOTAL DES CREANCES (I+II)		25 577 422	22 079 864	3 497 558
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice		18 651 659		

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		1 237 640	1 237 640		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		104 039 542	10 411 671	41 600 000	52 027 871
Fournisseurs et comptes rattachés		3 543 701	3 543 701		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		94 014	94 014		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 227 362	1 227 362		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	2 267 942	2 267 942		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		34 975 232	34 975 232		
Groupes et associés		9 486 644	9 486 644		
Autres dettes		11 369 662	11 369 662		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		6 221 764	4 604 434	531 165	1 086 166
TOTAL DES DETTES		174 463 503	79 218 303	42 131 165	53 114 036
Emprunts souscrits en cours d'exercice		104 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		70 233 330			

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

CHARGES A PAYER	Montant
Emprunts et dettes financières divers	11 671
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 439 350
Dettes fiscales et sociales	1 528 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 749 598
Autres dettes	10 072 109
TOTAL	31 801 129

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Créances clients et comptes rattachées	1 357 370
Autres créances	785 219
TOTAL	2 142 589

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 431 968						16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 825 027		5 908 418				4 916 610
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	1 643 197						1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716						5 335 716
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	39 724 912				-39 724 912		0
Résultat de l'exercice	2 502 067	9 195 884			-2 502 067		9 195 884
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	76 462 886	9 195 884	5 908 418		-42 226 979		37 523 374

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2015	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 026 998			1 026 998	16,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	1 026 998			1 026 998	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

ENGAGEMENTS HORS BILAN	MONTANTS
------------------------	----------

ENGAGEMENTS RECUS	
TOTAL	

ENGAGEMENTS DONNES	
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations	3 362 254
Garanties de bonne fin de travaux	673 150
Garanties de paiement ou contentieux ou fiscales	145 811
Locations immobilières	15 887 699
Redevances fixes DSP	89 462 000
Engagements d'achat et d'investissement	17 781 017
TOTAL	127 311 932

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées	294 688	98 229
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total	294 688	98 229
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges	2 050 642	683 547
Provision pour dépréciations	1 525 604	508 535
Charges à payer	94 014	31 338
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total	3 670 260	1 223 420
Situation différée nette		-1 125 191

(1) Taux d'impôt : 33,33%

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2015

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées	15 685 377	
Prêts		
Immobilisations financières	15 685 377	
Créances clients et comptes rattachés	793 756	
Autres créances	6 821 718	
Créances	7 615 474	
Emprunts et dettes financières divers		104 011 671
Dettes financières		104 011 671
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 688 868
Dettes sur immobilisations		28 758 070
Autres dettes		11 990 014
Dettes		42 436 952

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	27 830 761	861 249
Charges et produits financiers	1 066 925	2 951 276
Charges et produits exceptionnels		